

GROSBLIE

infos

N° 30



Lire en Fête, spectacle au foyer



Ballade contée, au fil de l'eau



Travaux



Rétrospective 2016



Histoire



Les Lieux-dits



Connectez-vous sur

www.grosbliederstroff.fr



2016



Le mot du maire

Un rapide regard sur l'année écoulée ne permet pas d'en dresser un inventaire très rassurant. Quelle que soit l'échelle, les événements ont trahi nos espérances de paix et de tolérance exprimés l'an dernier : un monde en guerre, avec son cortège de drames humains, dans l'indifférence quasi générale ; une Europe au bord de l'implosion ; une France de nouveau meurtrie et déboussolée.

Au vu des incivilités d'une minorité de nos concitoyens, on pourrait craindre le même désarroi à l'échelon de notre commune. Heureusement, les trente-deux associations plus la vingtaine de sections de l'ACL, traduisent une volonté de vivre ensemble d'une majorité d'entre nous.

Cette générosité se traduit parfois par de tout petits gestes, telle que la collecte solidaire de lunettes, ou par des ambitions plus grandes comme la fusion de la CASC et de la CCAL.

Ces actes de solidarité sont stimulants pour celles et ceux, élus, salariés communaux ou bénévoles, qui s'activent au quotidien en vue d'améliorer notre cadre de vie.

Ce bulletin est un vecteur privilégié pour leur rendre hommage et l'essentiel des pages leur est consacré.

Ensemble, nous avons mené à terme ou engagé plusieurs aménagements d'importance, et ce, malgré un budget de plus en plus contraint par la baisse drastique des subventions. Vous découvrirez ces aménagements en parcourant ce numéro.

Il me reste, au nom de tous les conseillers et du personnel, à vous souhaiter une excellente année 2017, qu'elle vous préserve des aléas de la vie et vous apporte le bonheur auquel vous aspirez.

Sommaire

■ Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences	3 à 8	■ Rétrospective 2016	31 à 35
■ Budget communal 2016	9 à 10	■ Cadre de vie	36 à 40
■ Travaux - Urbanisme	11 à 14	■ Zoom sur... ..	41
■ Démographie / État civil	15 à 19	■ Infos diverses	42 à 45
■ Organigramme	20 à 22	■ Délibérations	46
■ Associations de la commune	23 à 27	■ Les différents lieux-dits	47 à 49
■ Bibliothèque	28 à 30	■ Histoire par Alain Willigsecker	50 à 59



La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015 impose la fusion de la CASC et de la CCAL (Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs).



26 Communes de la CASC	12 Communes de la CCAL
▪ BLIESBRUCK ▪ BLIES-EBERSING ▪ BLIES-GUERSVILLER ▪ ERNESTVILLER ▪ FRAUENBERG ▪ GROSB�IEDERSTROFF ▪ GRUNDEVILLER ▪ GUEBENHOUSE ▪ HAMBACH ▪ HUNDLING ▪ IPPLING ▪ KALHAUSEN ▪ LIXING-LÈS-ROUHLING ▪ LOUPERSHOUSE ▪ NEUFGRANGE ▪ RÉMELFING ▪ ROUHLING ▪ SARREGUEMINES ▪ SARREINSMING ▪ SILTZHEIM ▪ WIESVILLER ▪ WILLERWALD ▪ WITTRING ▪ WOELFLING-LÈS-SARREGUEMINES ▪ WOUSTVILLER ▪ ZETTING	▪ HAZEMBOURG ▪ HILSPRICH ▪ HOLVING ▪ KAPPELKINGER ▪ KIRVILLER ▪ NELLING ▪ PUTTELANGE-AUX-LACS ▪ RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE ▪ RICHELING ▪ SAINT-JEAN-ROHRBACH ▪ SARRALBE ▪ LE VAL-DE-GUÉBLANGE

Cette fusion entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Quelles en sont les conséquences sur les compétences, la composition de la nouvelle assemblée et sur la fiscalité ?

Article 1 : Dénomination

Il est créé la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences régie par le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.5216-1 à L.5216-10.

Article 2 : Communes membres (voir tableaux ci-dessus)

Article 3 : SiègE social

Le siègE de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences est fixé au 99 rue du Maréchal Foch à Sarreguemines.

Article 4 : Compétences

I. Compétences obligatoires (selon l'article L.5216-5 du CGCT)

1. Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- Création et aménagement de bâtiments relais industriels, commerciaux, tertiaires, artisanaux ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

- Création, aménagement, entretien et gestion du golf ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2. Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité durable, au sens du titre III du livre II de la 1^{ère} partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;
- Aménagement et exploitation de la gare routière de voyageurs de Sarreguemines ;
- Politiques contractuelles territoriales.

3. Équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- Rattachement à la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences de l'office public de l'habitat dénommé « Sarreguemines Confluences Habitat ».

4. Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

- 5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.** L'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :
- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et les travaux de prévention contre les crues ;
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, et ce sur l'intégralité du ban intercommunal au sens de l'alinéa 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

6. Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des aires de grand passage des gens du voyage inscrites au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

- 7. Prévention** (notamment au sens de l'article L.541-1-1 du code de l'environnement), collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

8. Assainissement

- Collecte, transport et traitement des eaux usées ;
- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, notamment au sens de l'alinéa 4 de l'article L211-7 du code de l'environnement ;
- Assainissement non collectif.



II. Compétences optionnelles (selon l'article L.5216-5 du CGCT)

1. Voirie

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; développement durable

- Gestion des espaces naturels sensibles ;
- Lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores ;
- Élaboration et mise en œuvre des politiques relatives à la transition énergétique, y compris le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial ;
- Exercice en lieu et place des communes du pouvoir concédant que les lois et règlements en vigueur confèrent aux collectivités en matière d'électricité.

3. Equipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

III. Compétences facultatives

1. Structures d'accueil de la petite enfance

- Construction, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil de la petite enfance sur les zones d'activités communautaires ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion de relais parents assistants maternels ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil de la petite enfance réalisées en partenariat avec le GECT et auxquelles ce

dernier reconnaît un caractère biculturel et transfrontalier qui se décline au niveau du concept et de l'équipe pédagogique, de l'accueil d'enfants venant de France et d'Allemagne, du financement de la structure (investissement et/ou fonctionnement).

2. Contribution éventuelle aux dépenses d'investissement ou actions pédagogiques locales pour les collèges

3. Contribution éventuelle aux dépenses d'investissement ou actions pédagogiques locales pour les lycées

4. Enseignement supérieur

- Mise à disposition de terrains ;
- Construction, aménagement, entretien, gestion et mise à disposition par conventionnement de bâtiments universitaires ou de formations post-bac ;
- Participation financière aux dépenses liées à l'implantation et au développement de l'enseignement supérieur, ainsi qu'au développement et à la promotion de la vie étudiante, y compris versement de cotisations à des organismes universitaires ;
- Participation financière à l'ouverture de nouvelles filières ;
- Développement de la qualité de vie estudiantine et actions de communication en faveur des étudiants, y compris mise en place d'une action culturelle ;
- Attribution de subventions à des projets d'associations d'étudiants ou d'établissements d'enseignement supérieur post-bac implantés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences dans le cadre de projets dénommés projets étudiants tutorés et suivant des critères d'attribution ;
- Contribution au financement, à l'acquisition, à la construction, à l'aménagement et à la mise en location de bâtiments destinés aux activités d'enseignement supérieur, de recherche et de formations post-bac.





5. Formation continue

- Participation financière à l'Université Populaire rayonnant sur l'ensemble des communes membres de l'EPCI.

6. Réseaux de communications électroniques

- Création, aménagement et exploitation d'infrastructures et de services de réseaux de communication électroniques ; mise à disposition des infrastructures aux opérateurs.

7. Soutien financier aux chaînes de télévision locales

8. Hygiène et sécurité

- Lutte contre l'incendie et le secours : contribution au service départemental d'incendie et de secours, et soutien aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion de la fourrière animale ; capture des chiens et chats errants.

9. Développement touristique

- Réalisation, aménagement et gestion éventuelle d'équipements touristiques présentant un intérêt structurant pour le territoire communautaire tels que définis par le conseil communautaire, à savoir :

- Les sentiers de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires pédestres et de randonnée, ainsi que le sentier de randonnée « Rando de la Blies » et le chemin de Saint-Jacques de Compostelle ;

- Les itinéraires cyclables et les circuits cyclables tels que « vélo Visavis » ;

- Pistes cyclables représentant un intérêt transfrontalier,

- Aménagements canoë à vocation touristique ;

- Réalisation et mise en œuvre d'un schéma communautaire de développement touristique.

10. Attribution de fonds exceptionnels de concours aux communes membres

11. Coopération transfrontalière

- Participation, soutien ou financement d'actions et projets de coopération transfrontalière en partenariat avec le GECT SaarMoselle ;

- Soutien aux actions transfrontalières qui favorisent l'apprentissage précoce de la langue du voisin et le bilinguisme sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.



Article 5 : Conseil de la communauté d'agglomération

La répartition des sièges au sein du conseil de la communauté d'agglomération sera la suivante :

Communes	Nombre de sièges
▪ SARREGUEMINES	22
▪ SARRALBE	5
▪ GROSBIEDERSTROFF	4
▪ WOUSTVILLER	3
▪ PUTTELANGE-AUX-LACS	3
▪ HAMBACH	3
▪ ROUHLING	2
▪ WILLERWALD	2
▪ RÉMELFING	2
▪ NEUFGRANGE	2
▪ HUNDLING	2
▪ SARREINSMING	2
▪ HOLVING	2
▪ RÉMERING-LÈS-PUTTELANGE	2
▪ WIESVILLER	1
▪ BLIESBRUCK	1
▪ SAINT-JEAN-ROHRBACH	1
▪ LOUPERSHOUSE	1
▪ LIXING-LÈS-ROUHLING	1
▪ HILSPRICH	1
▪ LE VAL-DE-GUÉBLANGE	1
▪ KALHAUSEN	1
▪ ZETTING	1
▪ WITTRING	1
▪ IPPLING	1
▪ WOELFLING-LÈS-SARREGUEMINES	1
▪ GRUNDVILLER	1
▪ SILTZHEIM	1
▪ BLIES-GUERSVILLER	1
▪ BLIES-ÉBERSING	1
▪ FRAUENBERG	1
▪ ERNESTVILLER	1
▪ GUEBENHOUSE	1
▪ KAPPELKINGER	1
▪ RICHELING	1
▪ NELLING	1
▪ KIRVILLER	1
▪ HAZEMBOURG	1
TOTAL	80





Article 6 : Bureau

Le conseil de communauté élit parmi ses membres un Bureau dans les conditions prévues par la réglementation.

Article 7 : Commissions

Le Conseil de communauté constitue des commissions de travail pour l'étude des problèmes relevant de sa compétence.

Article 8 : Dispositions financières

Article L.5216-8 du code général des collectivités territoriales.
Les recettes du budget de la communauté d'agglomération comprennent :

1. Les ressources fiscales mentionnées au I et au V de l'article 1379-0 bis du code général des impôts ;

La communauté d'agglomération peut, en outre, percevoir, au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L. 2224-31, sous réserve que cette compétence ne soit pas déjà exercée par une autorité mentionnée à l'article L. 5212-24, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité dans les conditions prévues aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 en lieu et place des communes dont la population recensée par l'Institut national de la statistique et des études économiques au 1^{er} janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants.

Pour les autres communes, cette taxe peut être perçue par la communauté d'agglomération en lieu et place de la commune s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du groupement et de la commune intéressée prises dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts. Dans tous les cas, la taxe est recouvrée dans les conditions de droit commun.

La communauté d'agglomération peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur le territoire de celle-ci, par délibérations concordantes prises dans les conditions prévues au premier alinéa du même I (1).

2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté d'agglomération ;

3. Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;

4. Les subventions et dotations de l'État, de la région, du département et des communes ;

5. Le produit des dons et legs ;

6. Le produit des taxes, dont notamment la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-26 du CGCT, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;

7. Le produit des emprunts ;

8. Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L. 2333-64 ;

9. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le reversement du Fonds national de garantie individuelle des ressources ;

10. Le cas échéant, le produit des taxes prévues aux articles 1528 (taxe de balayage), 1529 (taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation ou par une carte communale dans une zone constructible), 1530 (taxe annuelle sur les friches commerciales) et 1530 bis (taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) du code général des impôts. Les recettes du budget de la communauté d'agglomération comprennent également les subventions de l'Union européenne et de tout établissement public.

Article 9 : Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Suivant l'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts, il est créé une commission locale d'évaluation des transferts de charges (art. 86 de la Loi du 12 juillet 1999).

Article 10 : Attribution de compensation de taxe professionnelle

La communauté d'agglomération verse à chaque commune membre l'attribution de compensation dont le montant prévisionnel sera communiqué avant le 15 février de chaque année à toutes les communes.

Article 11 : Dotation de solidarité communautaire

Il peut être créé un fonds de solidarité dont le principe et les intérêts de répartition entre les communes membres sont fixés par le Conseil communautaire selon la règle de majorité applicable.

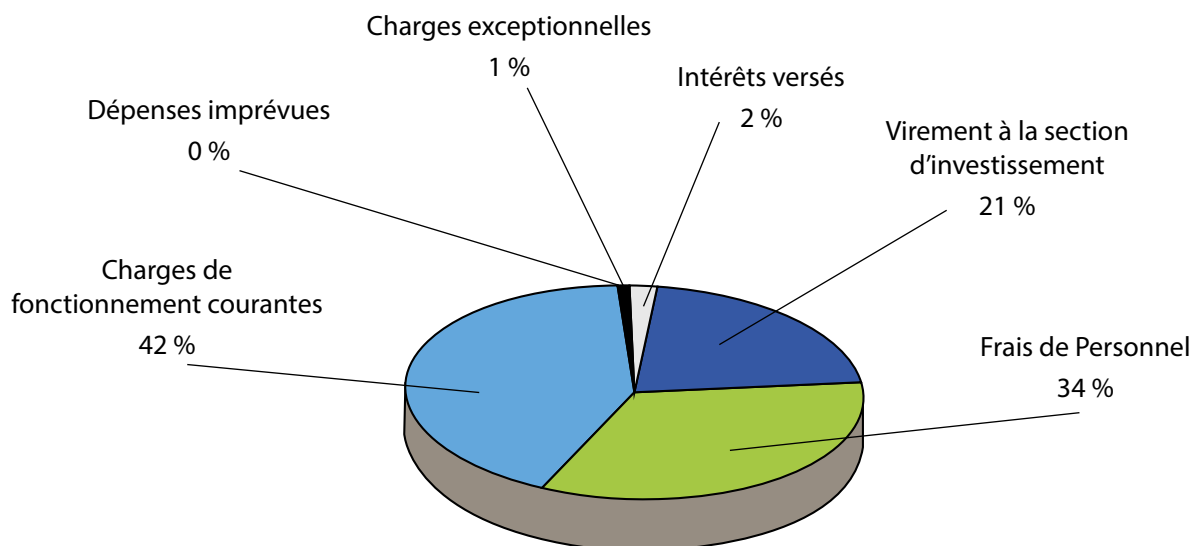
Article 12 : Durée

La communauté d'agglomération est formée pour une durée illimitée.



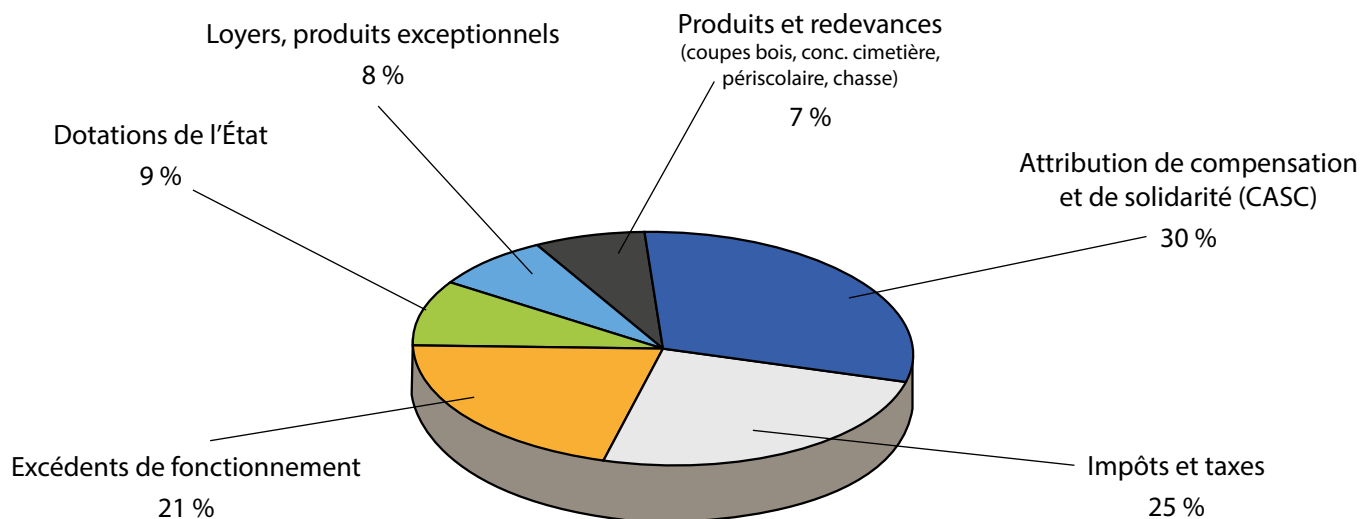
Dépenses de fonctionnement

Frais de Personnel	1 094 300,00 €
Intérêts versés	55 000,00 €
Charges de fonctionnement courantes	1 351 200,00 €
Charges exceptionnelles	36 000,00 €
Dépenses imprévues	6 000,00 €
Virement à la section d'investissement	695 411,00 €
TOTAL	3 237 911,00 €



Recettes de fonctionnement

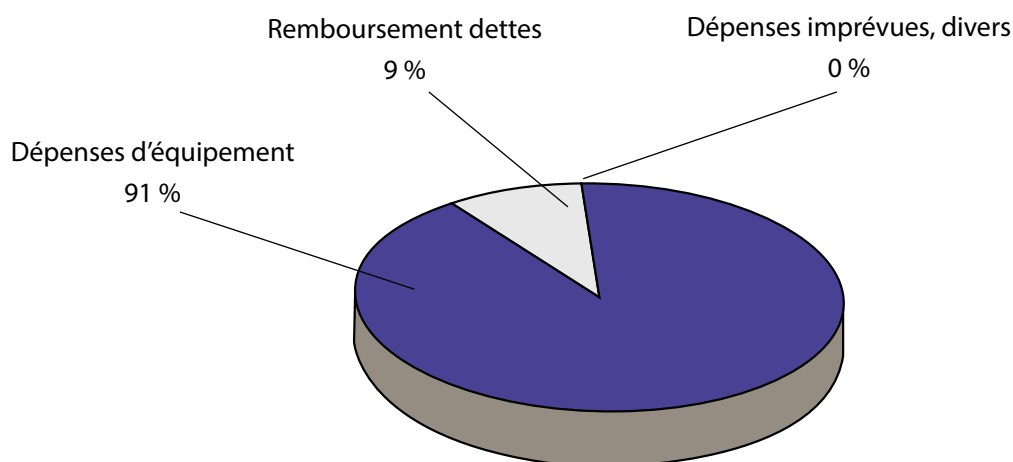
Dotations de l'État	276 884.00 €
Impôts et taxes	808 362.00 €
Attribution de compensation et de solidarité (CASC)	966 557.00 €
Excédents de fonctionnement	685 008.00 €
Loyers, produits exceptionnels	257 000.00 €
Produits et redevances (coupes bois, conc. cimetière, périscolaire, chasse)	234 100.00 €
Atténuations de charges-remboursements	10 000.00 €
TOTAL	3 237 911,00 €





Dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement	1 620 000,00 €
Remboursement dettes	168 000,00 €
Dépenses imprévues, divers	- €



Principales dépenses d'équipement

Acquisitions de terrains	130 000,00 €
Bassin d'eaux vives (projet)	10 000,00 €
Rue de la Chapelle- Jardins - Vergers	160 000,00 €
Équipements de sécurité	20 000,00 €
Divers voiries - parking 97B - trottoirs	195 000,00 €
Divers mobiliers	45 000,00 €
Matériel de bureau et informatique	25 000,00 €
Logements	100 000,00 €
Programme relance investissement 2016 (isolation thermique bâtiments)	731 000,00 €
Bois, plantation, repeuplement forêt	55 000,00 €
Mobilier scolaire	14 000,00 €
École maternelle	130 000,00 €
Matériel de transport	5 000,00 €

Recettes d'investissement

Subventions d'investissement	599 709,00 €
Dotations	787 403,00 €
Virement de la section de fonctionnement	695 411,00 €



Assainissement



Travaux mise en conformité de l'assainissement
rue du Cimetière, rue du Pont et ruelle Klopp



Pose des conduites de refoulement de la station d'épuration



Travaux d'assainissement
chemin de halage.



Ancienne station d'épuration rue de Sarrebruck



Nouvelle station d'épuration rue de Sarrebruck

Stade



Rénovation du terrain en schiste



Cimetière



Panneau d'affichage au cimetière



Rénovation de l'intérieur du dépositaire (morgue)

École



Début de l'aménagement paysager à l'école maternelle



Stores pour deux salles de l'école Erckmann Chatrian



Rénovation de la salle de propreté de l'école maternelle

Lotissement du ruisseau



Début de l'aménagement du lotissement du ruisseau



Pose de la conduite d'assainissement

CKG



Appentis du moulin aux oiseaux



Escalier de secours du moulin aux oiseaux



Zone de loisirs



Barbecues de la zone de loisirs



Mise en place de potelets rue Almeth pour la sécurité des piétons



Nos deux CAE qui s'occupent de l'entretien de la zone de loisirs



Parkings chemin des Confluences



Une des caméras de surveillance de la zone de loisirs



Possibilité de mettre des stores sous l'abri de la zone de loisirs



EXPLICATIONS QUANT AUX OMISSIONS QUE VOUS POURRIEZ TROUVER SUR CES LISTES

Pour les naissances : il s'agit uniquement des avis de naissances collectés par nos services. Certaines villes qui disposent d'une maternité (Sarrebruck...) ne les communiquent pas systématiquement. C'est aux parents de le faire.

Pour les décès : si une personne de Grosbliederstroff est en maison de retraite et si la maison de retraite la considère comme une administrée de sa commune, nous n'avons aucune transcription de décès la concernant.

Les relevés sont arrêtés à une certaine date.



LISTE DES NAISSANCES

Naissances déclarées entre le 01/01/2016 et le 16/11/2016

Nom	Prénoms	Date
• JAKOB	Lukas	20/01/2016
• SLAVIK	Louison Philomène Alice	15/02/2016
• KARMANN	Alésia	29/02/2016
• SARG	Milan Daniel	06/04/2016
• BELHADRI	Ibtissam	03/05/2016
• KLING	Madelyne	18/05/2016
• HECTOR	Paola Patricia	19/05/2016
• MERIDJI	Serine Salima	20/05/2016
• ADAM	Hugo	21/05/2016
• NABIH	Ilyes	23/05/2016
• HEIN	Loris Francesco	13/06/2016
• ATANASIU MEVES	Amalia	16/06/2016
• MANNEBACH	Leni	24/06/2016
• BRUNNER	Tya	13/07/2016
• BECKER	Sorayah Jennifer	19/07/2016
• DIMARCO	Victoria	09/09/2016
• REICHERT DOLISY	William	24/09/2016
• BREIT	Leander	23/10/2016
• WILLIE	Finja Michelle	16/11/2016



LISTE DES MARIAGES

Célébrés entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016

Époux	Épouse	Date
• KREMER Jonathan André	THIRY Géraldine Marie	23/04/2016
• PHILIPPI Jürgen	RÖDER Katharina Margarete	13/05/2016
• MINCK Florian Gérard	VINTIER Mélissa Marie	28/05/2016
• MALLICK Serge Albert	MUSSEL Christiane	26/08/2016
• LAERA Davy	HOFFMANN Céline Florence	27/08/2016
• REPERT Rémi Philippe	SRIKHAO Yupha	09/09/2016
• CAO MINH Hoàng	OSINSKI Camille Florence	10/09/2016
• BOSLE Nicolas Guy Jean Jürgen	GILLIG Christelle Claire Jackie	22/10/2016

Noces de Diamant



Bernadette ZITT
et Jean BOCK en 1956



Bernadette et Jean BOCK
en 2016



Nelly et Fernand ABEL
en 2016



Fernand ABEL
et Nelly JUNG
20.08.1956



Nicolas et Alice KARMAN - 15.05.2016



Nicolas KARMAN
et Alice MULLER
15.05.1951

Anniversaires



Albert BOHR - 96 ans



Claire LAUER - 102 ans



Mme OLASO a fêté ses 100 ans le 14 novembre 2016.
Arrivée dans la commune en 1956 et repartie en 1973,
elle est actuellement installée en Haute Savoie
à la ROCHELLE SUR FORON.



Retrouvailles



Classe 1941



Classe 1946

DÉCÈS 2016 à la date du 20.12.2016

NOM	DATE
• METZIER Renée Marie épouse THIRY	01.01.2016
• DALLEM Clémence Anna veuve WALSTER	20.01.2016
• SCHNEIDER Lucien Fernand	23.01.2016
• FLAUSS Rose Marie Régine épouse KARMANN	29.01.2016
• MAYER Virginie Dorothée	24.01.2016
• KLING Jean Michel	31.01.2016
• HAY Jean Marie	09.03.2016
• ULL Robert Marie Justin	23.03.2016
• COLMAN Pierre Charles Lucien Nicolas	02.04.2016
• BARBERO Josiane veuve KREUCHER	26.04.2016
• KUNZE Roger	19.06.2016
• MALICK Marie Hélène veuve SCHULTZE	22.06.2016
• PFEIFFER Günther Wilhelm	11.07.2016
• JUNG Marie Louise épouse SCHAEFFER	07.08.2016
• BÄHR Alex Albert Guillaume	15.08.2016
• MULLER Marie Lydie veuve KLOHS	24.08.2016
• KARMAN Frieda Rose veuve GRÜN	27.08.2016
• ULTSCH André Nicolas	16.09.2016
• ROEHR Didier Louis	15.09.2016
• BAUER Ewald Manfred	27.09.2016
• DAHLEM Anne Catherine veuve SCHNEIDER	10.10.2016
• MULLER André René	15.10.2016
• KLEIN Margot Madeleine veuve LAUER	21.10.2016
• ABEL Emmanuel	16.11.2016
• BRAUN Carmen veuve BEAULIEU	24.11.2016
• MASSING Marie Thérèse veuve FINKLER	26.11.2016
• SKONIECZNY Geneviève Catherine épouse WAGNER	30.11.2016
• EMRICH Horst Walter	28.11.2016
• SCHLOUCK Marie veuve AMBOS	07.12.2016
• PIVA Armida veuve MILANETTO	15.12.2016



Vincent KRAUS,
DIRECTEUR DES SERVICES
(Urbanisme, préparation et
exécution des décisions
du Conseil Municipal, responsable
Etat Civil et Elections, Règlementation)

SERVICES ADMINISTRATIFS



Christian STEINMETZ
Rédacteur Principal 1^{er} Cl.

Budgets communaux
Demandes de subventions
Établissements des payes
Liquidation des factures
Marchés publics



Marie-Paule SIEBERT
Rédacteur

État Civil - Fêtes/cérémonies
Élections
Aide sociale
Archives
Cimetière



Mélanie FRANTZ
Adjoint administratif 2^{ème} Cl.

Accueil et standard
Gestion logements communaux
Factures courantes
Travaux bureautiques



Nathalie BENZINEB
Adjoint administratif 2^{ème} Cl.

Accueil public et standard
Travaux bureautiques
Listes électorales
Recensement militaire

SERVICES TECHNIQUES



Grégory SCHNEIDER
Technicien Pal 1^{er} Cl.
Directeur des Services Tech.

Suivi des chantiers
Sécurité E.R.P.
Renseignements urbanisme
Bâtiments communaux
D.I.C.T. - Cadastre



Pascal SCHEIDECKER
Adjoint Technique Pal 1^{er} Cl.

Surveillance des réseaux
Maintenance bâtiments. communaux.
Programme travaux équipe
technique - suivi entretien



Christophe ULTSCH
Adjoint Technique 1^{er} Cl.

Entretien espaces verts
Balayage espaces publics
Entretien voirie



Grégory KLING
Adjoint Technique 2^{ème} Cl.

Travaux publics
Voirie et réseaux
Travaux de bâtiments. communaux
Conducteur d'engins



Florian BECK
Adjoint Technique 2^{ème} Cl. stagiaire

Travaux publics
Voirie et réseaux
Travaux de bâtiments. communaux



Xavier LANG
Adjoint Technique 2^{ème} Cl. stagiaire

Entretien espaces verts
Agent de maintenance polyvalent

ESPACES VERTS



Benoît WILMOUTH
Agent de Maîtrise Principal
Jardinier municipal
Entretien des espaces verts
Conception et décoration florale

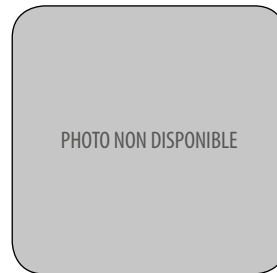


Marc LOSTETTER
Apprenti CAP
Aménagement espaces verts

ZONE DE LOISIRS



Giovanni GIACO
C.A.E. Emploi d'Avenir
Entretien zone de loisirs
Prêts de matériels et jeux
Travaux d'entretien divers



Clément GAMEL
C.A.E. Emploi d'Avenir
Entretien zone de loisirs
Prêts de matériels et jeux
Travaux d'entretien divers

SERVICE ANIMATION



Valérie LAME
Adjoint Animation 2° Cl.
Mise en place des
actions enfance
(centres aérés - cantine - péris.)



Sylvie MALLICK
Adjoint Animation 2° Cl.
En disponibilité
Cantine et périscolaire



Claudie SCHNEIDER
Adjoint Technique 2° Cl.
Périscolaire
Aide au service animation
Cantine scolaire



Christel BECK
Adjoint Animation 2° Cl.
Périscolaire
Centres aérés
Cantine scolaire



Kevin BIRSTER
C.A.E. Emploi d'Avenir
Cantine et périscolaire
Animation



Alicia KARP
CA.E. Emploi d'Avenir
Cantine et périscolaire
Animation



Karel LAJIK
Saisonnier
Aide à l'animation



SERVICES DES ÉCOLES



Nathalie HENRION
Adjoint Technique 2° Cl.

Agent ATSEM
École maternelle



Anne NIMSGERN
Adjoint Technique 2° Cl.

Agent ATSEM
École maternelle

POLICE MUNICIPALE



Rachel REUS
Brigadier Chef Pal

Surveillance voie publique
Problèmes voisinage
Sécurité écoles
Arrêts divers

SERVICE ENTRETIEN



Fabienne WEBER
Adjoint Technique 2° Cl.

Agent d'entretien école



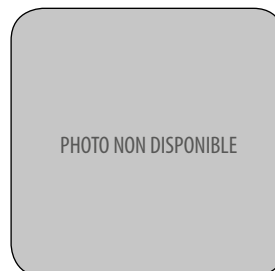
Rita SCHNEIDER
Adjoint Technique 2° Cl.

Agent d'entretien école



Patrick THIEL
Adjoint Technique 2° Cl.

Concierge Espace Jeux et Loisirs



Alain SCHNEIDER
Adjoint Technique 2° Cl.

Concierge Foyer des Jeunes



Claudette FERRY
Adjoint Technique 2° Cl.

Nettoyage locaux mairie



Annette BECK
Adjoint Technique 2° Cl.

Nettoyage bâtiments communaux



Association	Président	Adresse	Téléphone
Association Culture et Loisirs	Annette BECK	20 rue du ruisseau 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.09.33
Amicale du personnel communal	Vincent KRAUS	24 rue de Forbach 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.09.37 03.87.27.22.12
Section Volley-Ball	Anne-Rose MALLICK	33 rue de la Chapelle 57520 Grosbliederstroff	
Société des arboriculteurs	Michel THIL	63 rue de Sarrebruck 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.04.67
Club épargne Lion d'Or	Vérène MASSING	17 rue de Forbach 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.24.64
Tennis Club	Georges MEYER	33 A côte des Vignobles 57520 Grosbliederstroff	03.87.27.00.74
Société Chorale de Grosblie	Léon MEYER	4 rue Notre Dame 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.01.74
Société de Secours aux Mineurs	Marcel KARMANN	10 rue d'Hottviller - Weiskirch 57720 Volmunster	03.87.96.77.40
Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Alain WEISSLINGER	27 rue Almeth 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.12.61
Section Boule d'or	Patrick NEU	33 rue de Châtelailon 57515 Alsting	03 87 99 10 98
Couronne Verte Quilleurs Club émeraude 3 ^e Age	Pierre COLMAN	Route de Forbach 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.02.37
Musique Municipale	Stéphane MULLER	26 boucle des Vergers 57480 Hunting	03.82.56.99.05 stephane.musique@orange.fr
UIACVGAL (Union des Invalides Anciens Combattants et victimes de Guerre d'Alsace Lorraine)	Marcel DALLEM	40 rue du Stade 57515 Alsting	03.87.99.10.06
Vétérans USG	Dominique WAGNER	4 côte des Vignobles 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.11.95
Union des Invalides du travail	Christian HELLERINGER	21 côte des Vignobles 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.00.20
Amis de la nature	Jacques NALLOT	5 rue des Tailleurs 57515 Alsting	03.87.99.16.24
Edelweiss	Michel METZGER	4 cité la Forge 57520 Grosbliederstroff	03.87.27.02.54





Liste des associations

Association	Président	Adresse	Téléphone
Amicale des sapeurs pompiers	Jonathan MALLICK	39 rue de la Chapelle 57520 Grosbliederstroff	06.50.80.59.67
Club épargne Étoile d'Argent	Marcel FERSING	1 A rue Saint Hubert 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.21.75
Société histoire et archéologie	Christian ULTSCH	67 A rue de Sarrebruck 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.37.81
Amicale des donneurs de sang	Christiane WEISHARD	1 rue du 18 Février 57520 Grosbliederstroff	03.87.27.00.08
Amicale des pêcheurs blithariens	Roger KINOL	3 rue Almeth 57520 Grosbliederstroff	03.87.95.23.54
Conseil de fabrique de l'église	Bernard ZITT	79 A rue de Sarrebruck 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.08.63
Cercle de billard	Dominique ZITT	83 rue Palinges 57515 Alsting	03.87.99.23.10
Canoë kayak	Alain PRZYBYLSKI	70 rue de la République 57520 Grosbliederstroff	06.82.81.17.17
Club épargne l'Ecu	Gilles SCHLIENGER	4 voie Romaine 57990 Nousseviller Saint Nabor	06 32 54 57 42
Cyclo Club	Sylvain FOUCHS	1 rue des Lilas 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.21.50
Country Feeling	Frédéric FLAUSS	3 rue de l'École 57515 Alsting	09 50 17 35 02
Vivre avec Parki	Mario DETTORI	1 côte des Vignobles 57520 Grosbliederstroff	03.87.09.04.57
Samuel & Joshua	Tania BRETTAR	47 A rue de la Chapelle 57520 Grosbliederstroff	
Les P'tits Blithariens	Betty SCHWARTZ	68 B rue de la République 57520 Grosbliederstroff	09 50 18 12 18
Chorale Sainte Cécile	Antoine AUERT	34 rue de l'Eglise 57520 Grosbliederstroff	03 .87 .09.11.03



Association Culture et Loisirs

GROSBLIEDERSTROFF – PLANNING DES ACTIVITÉS SAISON 2016-2017

Activités	Responsables	Jours	Horaires	Âge minimum	Début	Lieu
Baby Gym	Christiane DI PRATA	Mardi	16h00 à 17h00	2 - 3 ans	13/09/2016	Gymnase
			17h00 à 18h00	3 - 5 ans		
Gym enfant	Christiane DI PRATA	Mardi	18h00 à 19 h30	CP - CE1 - CE2	13/09/2016	
				CM1 - CM2		
Gym séniors	Christiane DI PRATA	Lundi	17h45-19h00		19/09/2016	Grande salle du foyer
Body form	Christiane DI PRATA	Lundi	19h30 à 20h30		19/09/2016	
Couture & travaux manuels	Bernadette DALLEM	Mardi	14h00 à 18h00		6/09/2016	Maison des associations
Patchwork	Caroline MATHIEU	Lundi	13h30 à 16h30		5/09/2016	Maison des associations
Judo 1 ^{er} groupe	Pierre SCHOULLER	Mercredi	17h00 à 18h00	4 à 6 ans	05/09/2016	Dojo
Judo 2 ^{ème} groupe		Jeudi	17h30 à 18h30	7 à 9 ans		
Judo 3 ^{ème} groupe		Lundi et mercredi	18h à 19h30	10 à 12 ans		
Judo 4 ^{ème} groupe		Lundi et jeudi	18h30 à 20h	12 ans et +		
Taiso	Delphine LARDY	Jeudi	20h00 à 21h00	14 ans et +	15/09/2016	Dojo
Informatique	Michel THIL	Lundi	9h00 à 11h00		05/09/2016	Bâtiment Victor Hugo
			17h00 à 19h00			
		Mardi	14 h00 à 16h00			
		Mercredi	9h00 à 11h00			
		Vendredi	17h00 à 19h00			
Zumba Gold	Claudia Procopio	Mercredi	18h30 à 19h30		07/09/2016	Salle jeux et Loisirs
Zumba	Christiane DI PRATA	Mercredi	19h30 à 20h30		07/09/2016	Salle jeux et Loisirs
	Anika BRUCHE	Vendredi	19h00 à 20h00		09/09/2016	Gymnase
Yoga	Hélène Lieber	Jeudi	19h15 à 20h45		15/09/2016	Grande salle du Foyer
Télé Locale	Bernard LANGE	Vendredi Samedi	20h00 à 23h00 14h00 à 17h00	10 ans et +	En continu	Maison des associations



Association Culture et Loisirs

GROSBLIEDERSTROFF – PLANNING DES ACTIVITÉS SAISON 2016-2017

Activités	Responsables	Jours	Horaires	Âge minimum	Début	Lieu
Tennis de table	Franck LUCHE	Samedi	10h00 à 12 h00	8 - 16 ans	03/09/2016	Gymnase
Touche musique initiation	Gilles TORNOW	Mercredi	17h00 à 18h00 18h00 à 19h00	7 ans et +	14/09/2016	Bâtiment ancienne école des filles
Touche musique en groupe		Samedi	9h30 à 12h00	7 ans et +	17/09/2015	Bâtiment ancienne école des filles
Loisirs Créatifs	Mariette FRANCK	Lundi	14h30 à 17h30		05/09/2016 20 pers. max	Bâtiment Victor Hugo
		Jeudi	14h30 à 17h30			
Atelier Culinaire	Véronique TINNES	Jeudi	18h30	Adultes	Inscription au 06.88.08.28.73	Foyer
Ensemble Vocal « Entre 2 »	Hubert PFIRSCH	Mercredi	1 / par mois		06.26.83.13.62 25 pers max	École des filles
Jujitsu	Delphine LARDY Pierre SCHOULLER	Mercredi	19h30 à 21 h00		07/09/2016	Dojo
Zumba KIDS	Anika BRUCHE	Mercredi	17h30 à 18h30	2 - 7 ans	14/09/2016	Foyer
Tai-chi	Aline MARAVAL	Jeudi	17h30 à 19h00		15/09/2016	Foyer
Modern Jazz	Morgane STEINGEL	Jeudi	17h30 à 18h30 18h30 à 19h30	6 à 8 ans 9 ans et +	3/11/2016	Gymnase
Scrabble	Marc MANDAVI	Jeudi	à partir de 20 h	Adultes	en continu	Maison des associations
Scrabble séniors		Vendredi	14h00 à 18h00			Maison des associations
Jonglage	Pedro BERNABEU	Mardi	17h00 à 19h00	8 ans et +	13/09/2016	Espace jeux et loisirs
Marche nordique	Jean-Jacques KLEIN	Lundi	9h00 à 11h00	Adultes	Inscription au 03 87 98 09 79	Extérieur
Mouvements et danses Gurdjieff	Michèle GABRIEL	Mardi	19h à 21h00		20/09/2016	Foyer
Runfit	Jean-Pierre ADAM	Mercredi Jeudi Dimanche	19h00 19h30 10h00		06.80.48.24.20 (Mercredi et dimanche contacter le responsable)	En extérieur Jeudi au gymnase En extérieur



ÉCOLE DE MUSIQUE MUSIQUE MUNICIPALE DE GROSBLIEDERSTROFF

harmonie.grosbliederstroff@gmail.com

Téléphone 06.08.30.97.29

L'école de musique de Grosbliederstroff permet à des jeunes à partir de 8 ans de s'essayer à la pratique d'un instrument de musique avec un professeur membre de la Musique Municipale de Grosbliederstroff.

L'objectif est de permettre la pratique d'un instrument avec un professeur particulier et pour un budget modeste.

La pratique de différents instruments est possible :

- Saxophone
- Clarinette
- Flûte traversière
- Trompette
- Percussions (classe complète)
- Trombone à coulisse
- Et autres.....

Dans la mesure du possible la Musique Municipale, en fonction des instruments disponibles, pourra fournir l'instrument de musique moyennant une contribution permettant aux parents d'éviter d'acheter un instrument de musique.

Nous demandons un certain engagement pour le suivi des cours (assiduité et durée sur l'année scolaire). En effet, il faudra tout de même quelques heures de cours et un peu de persévérance afin de voir les premiers résultats.

Les cours d'une durée de 30 minutes sont hebdomadaires et l'horaire est déterminé selon les disponibilités des parents, de l'élève et du professeur.

Les cours de formation musique (solfège) ont lieu le mercredi après midi à l'école Victor Hugo et les cours de formation instrumentale ont lieu une fois par semaine (1/2 heure) selon le calendrier scolaire et en fonction des disponibilités du professeur et des élèves.

Le coût est de :

- 20 euros par mois (sur 10 mois) sans prêt d'instrument
- 10 euros par mois (sur 10 mois) pour le prêt d'un instrument de musique.

Pour tout renseignement ou inscription n'hésitez pas à appeler Stéphane Muller, Président de la Musique Municipale au **06.08.30.97.29**

ou par email **harmonie.grosbliederstroff@gmail.com** ou en venant tous les vendredis un peu avant 20 heures à l'espace « Jeux et Loisirs » de Grosbliederstroff (entrée canal local).

À ce jour l'école de musique compte 21 élèves et des inscriptions sont encore prévues.

L'école de musique a permis de reformer cette année l'harmonie junior avec déjà un effectif de 10 jeunes musiciens.





La Bibliothèque de Grosblieberstroff a été primée lors du 8^{ème} Congrès Départemental des Bénévoles des Bibliothèques du Réseau de la Lecture Publique, pour les partenariats mis en place avec :

- le Canoé Kayak de Grosblieberstroff lors de la balade contée de septembre 2016
- les animations mensuelles avec les enfants de la KITA de Güdingen en Allemagne.

Lire en Fête
Johnny Bee Good
Spectacle au foyer



Pathfinder - Jeu de rôle - Janvier 2016



Rencontre des générations autour de jeux de société - Mars 2016





Balade contée au fil de l'eau Septembre 2016





Chantier projet jeunes avec la SNI de Freyming Merlebach
Mise en peinture des garages de la Sablonnière



Vente de primevères



Tournoi Volley-ball

GROSLIEDERSTROFF

Toujours la folie pour les années 80 !

Dans la nuit de samedi à dimanche, entre 200 et 250 personnes étaient venues pour la soirée années 80, organisée par la chorale Entr'2 et la commune. Ginette Gillig, adjointe à la culture, est contente : « C'est la deuxième fois que nous organisons cette soirée car l'année dernière, c'était un très grand succès. Il y a même un bébé qui est né neuf mois plus tard ! Les gens jouent le

jeu et de nombreuses personnes sont habillées disco. C'est sûr : l'année prochaine, il y aura une troisième édition. » Peut-être de nouveau avec DJ Allan, qui s'est occupé, comme en 2015, de l'ambiance avec entre autres des chansons de Gilbert Montagné, Boney M., Patrick Hernandez, Claude François, Madonna, Whitney Houston ou Stevie Wonder ?



Les fans des chansons des années 80 étaient venus nombreux.
Photo RL



Opération ville propre



Exposition voitures anciennes



Messe des malades



Marche nordique



Halloween



Concert de gala



Fête école de musique



Repas des anciens



Concert de nouvel an



Théâtre en Platt



Fête nautique



Canoë-Kayak



Zumba kids



VTT



Puces couturières



Bourse puériculture



Repair café





Concours des maisons fleuries 2016



Les lauréats 2016 du concours des maisons fleuries lors de la remise des prix

1. Catégorie maisons et jardins

- Monsieur et Madame René GEBHARDT 102 rue de Sarrebruck
- Monsieur et Madame Alex PETERMANN 9 rue Albert 1^{er}
- Monsieur et Madame Gérard CHRIST 49 rue de la Chapelle

2. Catégorie fenêtres et murs

- Monsieur et Madame Marisa REITER 63 B rue de la République
- Monsieur et Madame Gérard SCHILD 7 rue de l'Église
- Madame Marie-Rose WEYLAND 90 rue de Sarrebruck

3. Catégorie balcons et terrasses

- Madame Eugénie SYMANIAK 4/8 rue Jacques Prévert
- Madame Michèle LANG 4/7 rue Jacques Prévert
- Monsieur et Madame Bertrand SCHNEIDER 26 rue de la Montagne

4. Catégorie commerces

- Café de la Paix
- Menuiserie PFIRSCH
- Restaurant de l'Écluse

5. Catégorie prix spéciaux

- Monsieur Mario MORESSA 10 rue du Stade

6. Catégorie prix d'encouragement

- Monsieur et Madame Pascal TALAGA 20 rue des Charentes
- Monsieur et Madame Régis COLMAN 15 rue des Alliés



Monsieur et Madame René GEBHARDT
102 rue de Sarrebruck



Monsieur et Madame Gérard SCHILD
7 rue de l'Église



Madame Eugénie SYMANIAK
4/8 rue Jacques Prévert



Restaurant de l'Écluse

Concours des maisons illuminées 2015

Les lauréats 2015 du concours des maisons illuminées
lors de la remise des prix

- Monsieur et Madame Albert ARNOLD 36 rue de la République
- Monsieur et Madame René THIL 13 rue Abbé Matz
- Monsieur et Madame Gilles TORNOW 8 rue Abbé Matz
- Monsieur et Madame Franz JENDRECK 13 rue Saint Antoine
- Monsieur et Madame Camille MULLER 29 A côte des Vignobles



Régénération / renouvellement de la forêt communale de Grosbliederstroff

QUELQUES INFORMATIONS À RETENIR :

- Le forestier accompagne la nature vers une direction qu'elle n'aurait pas forcément prise toute seule.
- En langage forestier, un arbre est dénommé ESSENCE.
- L'ensemble des arbres sur une parcelle s'appelle un PEUPLEMENT.
- Il existe des essences dites d'« OMBRE » qui s'installent sous un couvert quasi complet (hêtre, charme) ou de « LUMIÈRE » qui ont besoin très vite d'éclairement (les 2 chênes, merisier).
- Le seul moyen pour apporter de la lumière au sol est d'enlever les arbres au-dessus de l'endroit choisi.
- Pour tous les végétaux chlorophylliens (arbres par exemple), la lumière rentre dans le processus de la PHOTOSYNTHÈSE.
- Le MARTELAGE est l'opération consistant à marquer en peinture sur le terrain, les arbres qui seront exploités.
- La COMPÉTITION règne dans toutes les strates d'une parcelle.

Comme tout écosystème regroupant des êtres vivants, la forêt évolue et se modifie au fil des années. Pour pouvoir gérer ces processus naturels, et organiser le travail à accomplir pour le bon fonctionnement d'une forêt, le forestier a découpé les massifs en PARCELLES FORESTIÈRES et a réparti ces parcelles dans différents ensembles cohérents en fonction des interventions qu'il y fera.

Le document administratif et réglementaire voté par le CONSEIL MUNICIPAL de la commune propriétaire et qui regroupe toutes ces informations : c'est L'AMÉNAGEMENT FORESTIER.

Il fait la synthèse entre un état des lieux de la forêt (description des milieux, sol, végétation, état sanitaire...) et des prescriptions/propositions de travaux à effectuer. L'Aménagement Forestier fixe des objectifs à atteindre (production de bois, accueil du public, augmentation de la proportion de chênes, obtention d'un mélange d'essences...), et pour cela classe ainsi les parcelles forestières en 3 groupes : JEUNESSE, AMÉLIORATION, RÉGÉNÉRATION.





L'objectif principal de la gestion forestière est de toujours améliorer l'existant pour transmettre un patrimoine boisé en bon état aux générations futures.

Pour bien entamer cette longue amélioration, il faut pouvoir renouveler la forêt.

C'est le rôle du groupe de RÉGÉNÉRATION

Quelles que soient les essences forestières présentes (chêne, hêtre, charme, frêne, merisier...), une parcelle se trouvant dans ce groupe passera d'un stade entièrement fermé (gros arbres et petits arbres dessous, couvert au sol complet, ombrage quasi permanent) à un stade ouvert avec des semis (aspect clairière avec quelques gros arbres puis prairie avec une friche basse), et ce en plusieurs décennies parfois.

En langage forestier, ces empilements d'étages de végétation s'appellent les STRATES.

Une HIÉRARCHIE s'est constituée par rapport à la croissance de tous ces arbres et l'accès à la lumière.

Dans la strate dominante (ou ÉTAGE DOMINANT hauteur 30-40 m), on trouve les + gros et les + vieux sujets et juste en dessous, dans l'étage co-dominant/co-dominé, des arbres qui se placeront d'ici quelques années dans la strate haute. En dessous se trouvent les DOMINÉS, de + petit diamètre et qui faute de pouvoir monter + haut se maintiennent tant bien que mal sous l'ombre des grands (la lumière arrive à eux déjà filtrée et – efficace). La strate inférieure s'appelle le SOUS-ÉTAGE : des arbres qui sauf ouverture du couvert, resteront comme cela quasiment toute leur vie et peut-être sécheront ou mourront. C'est la loi du + fort.

Encore en dessous et bien + bas (hauteur 0 - 5 - 10 m), on trouve les semis ou fourrés, ces jeunes pousses ne profitent pas de conditions avantageuses pour survivre, et espèrent atteindre l'étage dominant ...un jour...Certaines y parviendront car une catastrophe ou une coupe aura enlevé des grands arbres autour d'elles, la plupart disparaîtront.

Les arbres qui composent les peuplements de ces parcelles sont : soit les plus âgés de la forêt, soit les plus mal en point, soit les plus gros avec un capital de bois le plus fort :

- Les + âgés : 1 arbre grandit tout au long de sa vie jusqu'à la SÉNESCENCE, il faut alors le récolter sous peine de le voir mourir et perdre sa valeur financière.

- Les + mal en point : les aléas historiques et écologiques ont eu des conséquences sur la qualité et la santé des arbres (mitraille et grenaille des différentes guerres, tempêtes et coups de vent, sécheresses, attaques parasitaires...), la durée de survie de ces arbres est très incertaine pour ne pas dire faible. 1 arbre abîmé perd inévitablement sa qualité marchande, autant le récolter pour laisser sa place à d'autres !

- Les + gros : il est fixé dans l'Aménagement Forestier 1 diamètre de récolte (mesuré à environ 1,30 m du sol par exemple 60 cm pour le chêne, 65 cm pour le hêtre). Lorsqu'une majorité des arbres de la parcelle atteint ce diamètre, on estime que le rapport âge / qualité / valeur marchande est optimum : la coupe de ces arbres est opportune et judicieuse.

En fonction du caractère des essences forestières et des fructifications annoncées, une régénération se fera + ou – rapidement...On travaille avec la nature...

Ainsi, pour les essences d'ombre (hêtre, charme), leur installation se fait très vite tout au long de la vie de la parcelle : pas besoin d'attendre le stade de régénération pour voir les semis se développer.

Pour les essences de lumière (les 2 chênes, merisier, érable), la levée des semis est conditionnée par le degré de lumière arrivant au sol. Un couvert forestier fermé empêchera un développement viable des petits chênes, il faudra donc en passer par des COUPES + ou – intenses selon le résultat souhaité, ainsi que des TRAVAUX de dégagement/nettoyage.

Quand on parle de la lumière en forêt, il faut en distinguer 2 sortes :

- L'éclaircissement latéral (par exemple le long des Routes Forestières du Brandenbusch, où les rayons du soleil traversent le feuillage en diagonale), qui conduit à un effet « lisière ».
- L'éclaircissement direct ou vertical, qui produit un effet « puits de lumière » (comme dans une prairie ou lorsqu'une trouée s'est formée en forêt suite à un coup de vent).





Pour obtenir une régénération naturelle de chêne, un degré important de lumière est nécessaire, le gestionnaire en accord avec la commune propriétaire va marquer les arbres à couper l'année suivante (martelage), pour ouvrir le couvert et apporter la lumière au sol.

1- LES COUPES

Elles vont prélever des arbres dans toutes les strates de la parcelle : du sous-étage (essences d'ombre à partir d'un diamètre 10 - 25 cm et hauteur 10 - 20 m) à l'étage dominant (essences d'ombre et de lumière de diamètre 40 - 90 cm et hauteur 30 - 40 m).

La conséquence est l'ouverture + ou - prononcée des peuplements. D'où les commentaires « on voit à travers le sous-bois, la forêt se dépeuple » !

Les opérations d'exploitation sont perturbantes pour l'écosystème forestier, puisqu'elles modifient le climat lumineux, éliminent progressivement certaines essences, amènent de l'activité humaine et des machines sur place.

Le forestier et la Commune propriétaire veillent donc à organiser ces chantiers en installant des pistes de vidange/débardage des bois (CLOISONNEMENTS D'EXPLOITATION chevrons en peinture bleue), en faisant appel à des professionnels qualifiés pour réaliser ces coupes.

2 - LES TRAVAUX

Parallèlement aux exploitations, des travaux spécifiques de DÉGAGEMENT / NETTOYAGE / BROUAGE sont programmés durant l'année. Réalisés à l'aide de tronçonneuses, sécateurs, débroussailluses, ils ont pour but de rééquilibrer la concurrence naturelle entre les arbres. Les essences d'ombre étant déjà souvent présentes au sol sous forme de semis/fourré (hauteur 1,50 - 10 m), les arbustes épineux (aubépine, prunellier) aussi, les plantes couvrantes (ronces) également, les petits chênes (hauteur 0,1 - 1,50 m) se trouvent coincés dessous : pour le sauver il faudra les dégager de cette concurrence.

Les ouvriers qui interviennent en profitent aussi pour dégager d'autres essences de lumière ou plus rares (merisier, alisier, érable, bouleau) : le but étant d'augmenter le MÉLANGE naturel présent, propice à la richesse écologique d'1 forêt.

Pour la forêt de Grosblierstroff et bien d'autres autour, ces 2 opérations coupes/travaux sont programmées de façon régulière, afin de suivre au + près l'installation et le développement des semis de chêne notamment. Le passage entre les coupes se fait selon 1 rotation de 5 - 7 ans, le passage en travaux 2 - 3 ans.

Pour le massif du Brandenbusch en particulier, comme le montre la carte d'Aménagement, de nombreuses parcelles classées dans le groupe de régénération entourent les routes forestières. Ceci engendre des interventions par roulement TOUS LES ANS en coupes et en travaux. Ainsi, des arbres sont marqués en peinture rouge, des grumes sont stockées le long des chemins, des lots de bois de chauffage sont faits, des entreprises (bûcherons, ouvriers) interviennent, des chemins sont abîmés puis réparés, et ce TOUS LES ANS.

Lorsque toutes les conditions sont réunies (lumière suffisante, fructification, sol réceptif, travaux réalisés comme il se doit) et que la régénération naturelle des essences de lumière ne s'installe pas ou reste bloquée à 1 faible hauteur (0,10 - 0,50 m), il faut regarder de + près les dégâts causés par le gibier (sanglier, mais surtout chevreuil).

Car ces animaux mangent les fruits et abrutissent ces jeunes pousses qui sont appétantes pour eux.

On doit alors envisager 1 protection physique de certaines zones par la mise en place d'un enclos grillagé.

Celui-ci a vocation à demeurer 10 - 15 ans pour faire dépasser à ces arbres le stade de vulnérabilité à la dent du gibier (passé 1,50 - 2 m, les semis n'intéressent plus les animaux par rapport à leur consommation).

Un enclos de ce type va prochainement être installé dans la parcelle forestière N° 39 au Brandenbusch.

Incivilités

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°4 /2016 DU 07 JUILLET 2016
RELATIF À LA SALUBRITÉ, À LA TRANQUILITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Article 5 : Dans les voies livrées à la circulation publique où le service du balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer, chacun au droit de sa façade, une fois par semaine, le samedi, les trottoirs et caniveaux, ainsi que les grilles d'égouts aux fins d'assurer le parfait écoulement des eaux de ruissellement.

Article 6 : Les riverains de la voie publique devront participer à la lutte contre le verglas et la neige en dégagant et / ou en salant, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir. Les caniveaux doivent rester dégagés pour permettre l'écoulement des eaux provenant de la fonte des neiges. Chaque propriétaire ou locataire est responsable des accidents qui pourraient se produire en cas de non respect du présent arrêté.

Article 23 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations générées, telles que notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, ne peuvent être effectués que aux horaires suivants : du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h interdits les dimanches et jours fériés.



POUR INFO

A l'occasion de la collecte solidaire de lunettes usagées organisée sur tout le territoire de la CASC par le SYDEME, la commune de Grosbliederstroff en a récolté 167 paires sur un total de 551 et se classe très largement en tête.

Merci à tous les donateurs !

Ces lunettes seront expédiées à Lunettes Sans Frontière en Alsace.

Cet organisme les trie et les envoie gratuitement à des personnes compétentes dans des cliniques, des dispensaires et des missions. Ces derniers en feront ensuite bénéficier les personnes les plus démunies (France, Europe, Afrique..).



NORSEMAN : le rêve d'un jeune blitharien devenu réalité

En entendant ce nom, les IRONMEN, les triathlètes de l'extrême, ont des frissons d'adrénaline. Cette course norvégienne est réputée comme étant l'un des triathlons les plus durs du monde. Les distances, celles d'une épreuve IRONMAN classique, sont non seulement phénoménales - 3,8 km de natation, 180,2 km de vélo et 42,195 km de course à pied (soit un marathon) - mais à cela s'ajoutent des difficultés supplémentaires. Les participants doivent nager dans le fjord d'Eidjford dans une eau comprise entre 10 et 14 degrés. Ils enchaînent ensuite avec la partie cyclisme qui comprend un parcours montagneux avec un dénivelé positif cumulé de 3 360 m. Enfin, la compétition s'achève par la course à pied dont l'arrivée se situe en haut du mont Gaustatoppen, culminant à 1 883 m d'altitude.

Jonathan MALLICK, originaire de GROSBLIEDERSTROFF, fait partie de la poignée de Français à avoir été tirés au sort pour participer à l'édition 2016. Seuls 250 athlètes, parmi les quelques milliers de demandes, sont sélectionnés chaque année.

C'est ce mélange de conditions de course hors normes mais aussi de paysages magnifiques qui a poussé Jonathan à s'inscrire. Une course à part qui se vit comme une expérience personnelle plutôt que comme une course contre des adversaires.



Membre du Sarreguemines Triathlon Club avec à son actif déjà 3 Ironman, 8 marathons et de nombreuses autres courses il avait ce projet fou de participer au NORSEMAN depuis plusieurs années, après 3 refus la quatrième fois fut la bonne... Un dimanche matin de novembre il reçut enfin le mail de confirmation de l'organisation.

Les neuf mois précédant l'échéance, l'athlète s'est uniquement consacré à sa préparation physique et mentale. Il s'est vu encadré par un coach de natation, un entraîneur physique et il a été énormément soutenu par ses proches, ses sponsors de cœur et sa commune. Le rythme d'entraînement hebdomadaire est intensif : 2 séances de piscine, 3 séances de vélo et

3 sorties de course à pied soit un total horaire de 20 heures. Prouesse difficile à conjuguer avec sa vie familiale et professionnelle tout en honorant parallèlement son engagement au sein du corps des Sapeurs Pompiers de GROSBLIEDERSTROFF.

Le 2 août 2016, jour de ses 29 ans, il s'est envolé vers la Norvège en compagnie de son équipe de support, sa femme et ses beaux-parents. Les trois premiers jours sont consacrés à la reconnaissance du parcours afin de se familiariser avec les difficultés de l'épreuve et d'appréhender les zones de ravitaillement avec son équipe.

Enfin arriva le 6 août, jour tant attendu et tant fantasmé où le mot NORSEMAN a pris toute sa signification.

A 3h00 du matin, à la lueur des lampes, Jonathan a fait les dernières mises au point avec son matériel et son équipe de support.

Vêtu de sa combinaison néoprène, il embarqua silencieusement sur le bateau avant de plonger dans l'eau glaciale du fjord à 5h00 du matin.

Après 1h23 de natation, les membres complètement gelés, l'athlète enfourcha vaillamment son vélo pendant plus de 8 heures en affrontant tour à tour la pluie, la grêle et les températures glaciales. La soupe et les collations ne suffisaient plus à relancer cette dynamique corporelle... Jonathan savait qu'il devait terminer cette épopée sportive avec son mental comme seule aide.

Au bout de 1 883 m de dénivelé positif et 5h06 de course à pied, le triathlète parvient à toucher son rêve du doigt. Après 14h48'42" d'efforts et d'émotions, il s'offre une 164^e place et peut enfin prononcer cette phrase mythique « je suis un NORSEMAN ».

Un défi ne se relève jamais seul, c'est pourquoi Jonathan souhaite remercier avec beaucoup de gratitude, sa famille, ses proches, ses sponsors, la commune de GROSBLIEDERSTROFF et particulièrement son équipe de support et spécialement sa femme Perrine.

« Merci d'avoir cru en moi et de m'avoir soutenu tout au long de cette sublime aventure ».

J. MALLICK.





Achat de 5 bornes de propreté canine supplémentaires

Pour améliorer encore un peu plus la propreté des rues et des espaces verts, le conseil municipal a décidé d'acquérir cette année 5 nouvelles canisettes et de les installer dans des espaces partagés par tous et non encore desservis :

- Rue des Jardins (sur la place de retournement)
- Au stade (devant le club-house)
- A l'écluse (sur le parking)
- Dans le passage de la Vienne (lotissement du Ruisseau)

Grosblie vu par les enfants



Clara Degianpietro



Magali Greff



Yann Greff



Mateo Degianpietro

Nouvelles de l'école

Notre sortie en forêt

Le matin du lundi 17 octobre 2016, la classe de CE1 est partie à pied en forêt de Grosblierstroff accompagnée des parents et de la maîtresse.



Le garde forestier, Nicolas Geiskopf, a accueilli la classe et a donné des informations sur les arbres et les animaux de la forêt.



Noah A. a dessiné une feuille simple, Maélee a dessiné une feuille composée.



Elodie a porté le compas pour mesurer la grosseur d'un tronc.



Nathan C. a déplacé une petite coupe d'arbre où chacun pouvait compter des cernes.



Julie a porté le mètre du garde forestier.



Nous avons tous ramassé des feuilles et touché l'écorce des arbres.
Certaines sont lisses, d'autres sont rugueuses.



Nathan P. et Chris ont imité l'arbre en écartant les bras.



Tyméo a porté la pelle avec laquelle on a creusé un trou
dans le sol pour voir les racines et les feuilles qui
se décomposent.



Avant de repartir pour l'école, nous avons pris le goûter
dans une cabane.

*Bientôt, ce sera à nous de travailler sur la forêt au fil
des saisons avec la maîtresse.*

Quelques œuvres des enfants de la maternelle



École E-C - Fin d'année



► 12 JUIN 1972

Le Conseil décide d'organiser, à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, une retraite aux flambeaux le 13 juillet suivie d'un bal public pour lequel la Commune met un crédit de 2 000 frs à la disposition de l'Union Sportive, organisatrice de la soirée. Les enfants des écoles primaires recevront une tablette de chocolat.

Un dictionnaire ou un livre culinaire sera attribué aux enfants ayant réussi les épreuves du Certificat d'Études Primaires.

Les lauréats du Brevet de secourisme se verront octroyer par la municipalité une trousse de secours de 1^{ère} urgence.

► 1^{er} JUILLET 1972

La réception des émissions de l'O.R.T.F. étant très médiocre, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la maison Schwartz-Hum d'installer un réseau de télé-distribution aux frais du demandeur. A cet effet, la municipalité demande à l'ORTF l'autorisation d'implanter un tel réseau sur son territoire.

► 29 AOÛT 1972

Le Conseil Municipal a pris connaissance des projets présentés par le Ministère de l'Équipement - Direction départementale de la Moselle concernant la RN 61 déviation sud de Grosbliedestroff et le projet de liaison Grosblie - Forbach par le CD 31 bis.

Ces projets appellent les remarques suivantes :

- 1) Une localité en plein développement comme Grosbliedestroff ne saurait consentir aucune limitation à son expansion vers l'ouest pour la simple et bonne raison que son extension vers le sud est bloquée par la centrale et ses annexes, vers l'est par la Sarre frontière d'État sur une longueur de 8 km et au nord par un important poste de douanes situé à 2 km en retrait de la frontière.
- 2) L'importante plate-forme routière envisagée à proximité du CES dont l'emplacement avait été choisi en raison de sa situation en un point calme et paisible aurait une influence néfaste sur le déroulement des études et empêcherait la mise en place du complexe sportif prévu à cet endroit (gymnase, terrain omnisports, plateau d'éducation physique, aires de jeux, piscine, etc...).

- 3) L'exécution du projet de cantonnement par le sud fait apparaître « l'amorce du prolongement de la déviation de la RN 61 » à l'ouest de la localité. De tout temps, la municipalité s'est opposée à cette solution pour éviter la coupure et l'étranglement dont la commune serait victime, l'ouest étant sa seule zone d'expansion possible.

A ce sujet, le conseil s'étonne d'ailleurs que sa délibération du 24.04.1971 ait été ignorée par les autorités concernées.

Pour toutes ces raisons, le conseil s'oppose fermement aux deux projets soumis à l'enquête. Il demande une nouvelle étude prévoyant :

- 1) Le contournement de la localité à l'est par la déviation de la RN 61.
- 2) Le déplacement du tracé du C.D 31 bis nettement plus au sud et au sud-ouest pour desserrer l'étreinte que l'exécution de cette voie ferait peser sur la localité.

► 28 OCTOBRE 1972

Le Conseil a pris connaissance des explications de Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées chargé de l'arrondissement opérationnel 3 au sujet de la déviation sud de Grosbliedestroff. Il maintient les termes de sa délibération du 29.08.1972 et demande à nouveau que la déviation se fasse plus au sud et au sud-ouest pour desserrer l'étreinte que cette voie ferait peser sur le CES et la localité. Initialement les services de l'équipement avaient d'ailleurs eux-mêmes envisagé cette solution. Quant au contournement de la localité par la N 61, le conseil s'en tient à la déviation par l'est sur les berges de la Sarre.

► 28 JUILLET 1973

Le Conseil Municipal donne à la première rue du lotissement Scholzenfeld le nom de l'Abbé Fulrad. En effet, c'est ce dernier qui, la première fois, a mentionné en 777 dans son testament le nom de notre localité sous le nom de Blithario Villa.

► 21 JANVIER 1974

Le Conseil a pris connaissance des deux projets de construction de gymnase. Compte-tenu de la modicité des subventions de l'État et du Département et de l'apport substantiel demandé à la Commune, le conseil sollicite le report de la priorité du gymnase de Grosblie à 1975, date à laquelle le conseil espère que le CES sera nationalisé.



Classe mobile du CEG



Inauguration du CES



Les lieux-dits du ban de Grosbliederstroff

SECTIONS

LIEUX-DITS

- 1 Klopp - Village
- 2 Village
- 3 Village
- 4 Village
- 5 Village - Zwischen Stey
- 6 Village
- 7 Centrale
- 8 Alte Sandkuhl - Binsenwiese - Haarfeld - Cité Sablonnière - Weiher
- 9 Haarfeld - Witz - Katzbach
- 10 Felsenberg - Katzbach - Gunglinger Lose
- 11 Gunglingerberg - Gunglingerwiese
- 12 Gunglingerwiese - Gunglingerberg - Gungling
- 13 Schafsberg - Kirresloch
- 14 Witz - Blauer Grund - Hinter Host
- 15 Kurtzbaechel - Haarfeld - Elleroes - Kiefern - Lixwiese
- 16 Tal - Schwillingen - Kleine Heide - Langbaechel
- 17 Schafsberg - Oelmühle - Riemenswiese - Gilgertal
- 18 Steinbruch zweite Länge - Am Lixingerbaum - Lixinger Loch
- 19 Mainzwiese - Reben - Steinbruch erste Länge - Lixinger Loch
- 20 Antonwiese - Kiesel - Mainzwiese - Bettenacker - Hammerschmiede
Bachwiese - Hagelschlag - Schwilling-
Kleine Heide - Binsenwiese
- 21 Village - Antonwiese - Glockenzehut
- 22 Village - Mess - Rinchtal - Langmess - Scholzenfeld - Herzwiese
- 23 Langmess - Ackerwiese - Herzwiese - Reben
- 24 Furtzbrunnen - Brandenbusch
- 25 Route de Sarrebruck - Kuntzgarten - Diedenbruch - Kastelberg - Reben - Drei Bäume
- 26 Laufert - Kellerwiese - Village - Herrengarten - Meyerwiese - Dürrenstrisch
- 27 Breiden - Maulsgraben - Hores - Lieschen - Bruchwiese
- 28 Battenberg - Diedengerwiese
- 29 Steygarten - Dumbitzchen - Schwarzemacher - Battenberg
- 30 Steyerwiese - Hirtenbrühl - Spitzwiese - Neuallmend
- 31 Grosse Heide - Kleine Heide - Schmalbruch - Neuwiese - Sitters
- 32 Simbacher Aht - Bruchwiese - Bruch



Les noms de lieux-dits du ban de Grosbliederstroff

Essai d'explications du sens de ces noms de lieux en partant toujours de la graphie la plus ancienne.
La trouvaille de formes antérieures peut modifier ces explications.

Sources : Henri HIEGEL.

Bien conscients que ce résumé est très, voire trop succinct, nous faisons appel à toutes les personnes de la commune qui pourraient nous en dire un peu plus sur l'origine de ces noms de lieux-dits.
Merci d'avance.

1. Les noms géographiques

Les noms de lieux sont d'abord des appellations géographiques (ex : Gunglingerberg).

2. Les noms de l'hydrographie

La nature du sol est indiquée dans les noms de lieux. Simbach près d'Alsting est la petite rivière allemande sablonneuse. Langbaechel, Kurzbaechel,...

3. Les noms de végétation et de faune

Katzbach.

4. L'agriculture

Les noms de lieux reflètent aussi la vie économique : Schafsberg, Sandkuhl.

5. L'industrie

Les toponymes sur l'industrie sont peu variés. Ziegelhütte (Tuileries), Cité de la Sablonnière (Sandgrube en allemand), Oelmühle ou Oligmühle (moulin à huile), Hammerschmiede (Cité la forge).

6. Les voies de communication

Quelques toponymes indiquent des routes et des voies d'eau. En 1354, Grosbliederstroff est précisé par « Blidersdorf uf die Steige », le Bliderstroff près de la montée sur la route de Sarreguemines.



La Sablonnière

7. Les localités en ing, dorf, weiler et haus

Les toponymes donnent des renseignements très variés sur la création et la disparition des localités du canton. Les plus anciens et les plus nombreux sites, remontant aux Vème et VIIème siècles, sont indiqués par le suffixe germanique - ing, chez les compagnons d'un chef germanique (Gungling).

Grosbliederstroff apparait pour la première fois dans le testament de l'abbé Fulrad de Saint Denis en 777 comme Blitariovilla, puis en 1125 comme Blietesdorf, du latin villa, domaine germanisé en dorf, village.

La plupart des sites du canton de Sarreguemines ont été créés par des chefs francs (Blitar à Grosbliederstroff, Gundilo à Gungling).

8. Les toponymes féodaux et militaires

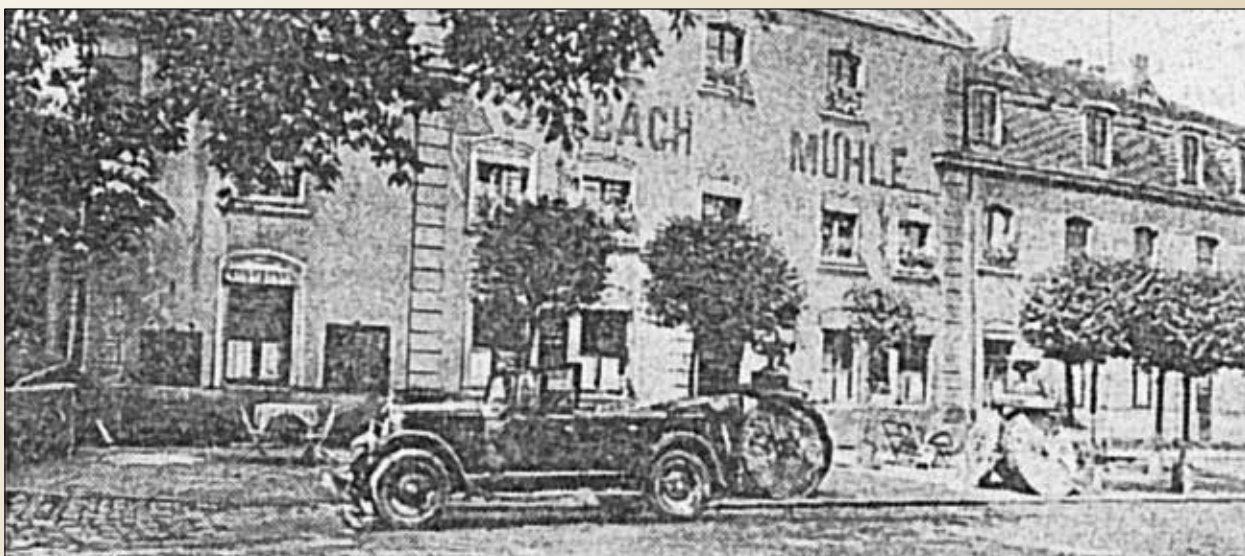
Burgweg

9. Les doublets et les distinctifs de la localité

Le distinctif peut indiquer la grandeur de la localité. Grosbliederstroff s'écrit Grosbliederstorff en 1525, Bliderstroff-le-grand en 1756, Blidestroff-le-gros en 1779 et s'oppose à Kleinbliederstroff, situé sur la rive droite de la Sarre et dit Blitersdorf ultra aqua, Blitersdorf ultra Saram en 1310, Blitersdorf über dem Wasser en 1342 Kleinblitersdorf en 1375, Blidestroff-le-Petit ou Kleinblidestroff en 1179.

10. La patoisisation et la francisation des noms de localité

Pour Grosbliederstroff, la forme germanique de Blitesdorf (Blidersdorf) de 1125 s'est adaptée en patois à Bliderstroff en 1225 par suite de l'apparition de la voyelle 'u' ou 'o' après le 'r'.



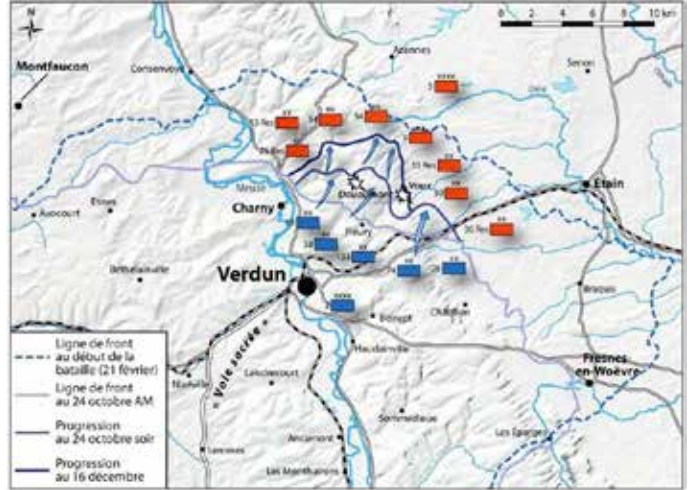
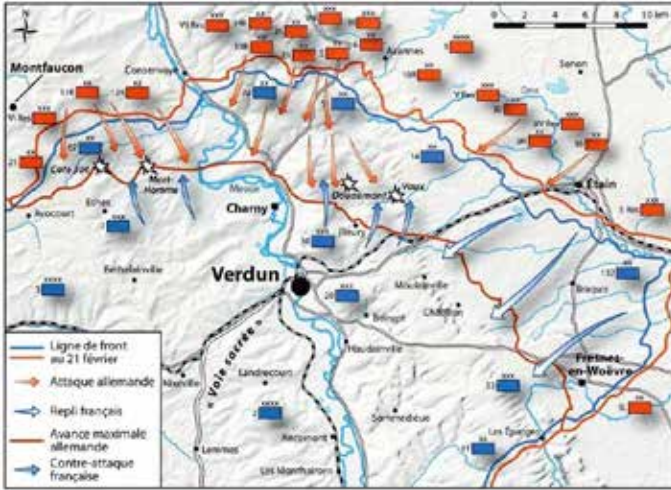
Simbachmuehle



Blithariens engagés dans la Der des Der ... année 1916

Parmi les faits marquants de cette terrible année 1916, il faudra évidemment retenir les meurtrières batailles de Verdun et de la Somme, ainsi que l'application de la reconnaissance des Pupilles de la Nation.

Bataille de Verdun (21 février 1916 – 7h30 / 19 décembre 1916)



Au début de l'année 1916, le commandement allemand décide d'user complètement l'armée française en l'obligeant à s'engager à fond. Il choisit d'attaquer Verdun, un pivot du front fortifié que les Français voudront défendre coûte que coûte. Le site offre la possibilité d'attaquer les lignes françaises de trois côtés. De plus, l'armée allemande bénéficie, contrairement aux Français, de nombreuses voies ferrées qui facilitent les approvisionnements en matériel et en hommes. Enfin, les manœuvres d'approche peuvent se dérouler dans une relative discrétion à l'abri du manteau forestier. Dans l'esprit du haut commandement allemand, « il ne s'agissait pas essentiellement de prendre Verdun [...], mais de fixer les forces françaises, de les attirer sur ce champ de bataille qu'elles défendraient pied à pied [...], de saigner à blanc l'armée française grâce à la supériorité en artillerie ». Exsangue, l'armée française serait incapable de mener à bien l'offensive prévue sur la Somme.

Le lundi 21 février, après une courte mais violente préparation d'artillerie, le commandement allemand lance une attaque avec trois corps d'armée. Les deux divisions françaises qui défendent les seize kilomètres de la première ligne sont submergées. Très vite, le commandant de la IIe Armée, Philippe Pétain, organise la riposte. Il met en place une liaison avec Bar-le-Duc, à l'arrière. En 24 heures, 6000 camions montent vers le front en empruntant cette route devenue la Voie sacrée. L'assaut allemand est repoussé et la brèche colmatée. Mais les attaques vont se renouveler pendant plusieurs mois, sans cesse contenues. Le 6 mars, les Allemands lancent une nouvelle attaque à Mort-Homme. « On les aura ! » écrit Pétain dans le célèbre ordre du jour du 10 avril. Il obtient que ses troupes soient régulièrement renouvelées avant qu'elles ne soient trop éprouvées. C'est le « tourniquet », où toute l'armée française connaît l'enfer de Verdun. Le déclenchement de l'offensive de la Somme en juillet et une nouvelle offensive des Russes sur le front oriental obligent les Allemands à relâcher leur pression sur Verdun. En décembre, Mangin reprend les forts perdus. Il y eut près de 700 000 victimes (blessés inclus) françaises ou allemandes sur ce champ de bataille.

Six mois de bataille sous Verdun

Il y a six mois aujourd'hui que les armées allemandes ont entrepris l'attaque de Verdun. On se souvient du début de cette offensive. Elle eut tout d'abord un caractère foudroyant. Elle était menée par une vingtaine de divisions, disposant de deux mille pièces d'artillerie, dont une quarantaine de gros calibre et 700 d'artillerie lourde, 860 mortiers de 102 et 400 canons de 77. L'état-major de Guillaume II était convaincu que rien ne résisterait à la formidable puissance de son effort.

L'empereur avait personnellement adressé un appel aux troupes placées sous le commandement du Kronprinz. « Notre patrie, leur disait-il, est forcée d'attaquer, mais votre volonté de fer anéantira l'ennemi. C'est pourquoi je donne l'ordre d'assaut ». Peu après il se félicitait de s'être emparés du fort de Douaumont « pilier angulaire de la principale forteresse » de son principal ennemi ». Il télégraphiait à la Diète de Brandebourg pour célébrer « l'irrésistible assaut » de ses meilleurs corps d'armée.

Au bout de cinq jours, pendant lesquels de faibles effectifs tinrent tête, dans les plus pénibles conditions, à cet ouragan de mitraille, appuyé par des émissions de gaz empoisonnés, l'élan de l'armée allemande était brisé. « La France nous regarde, avait dit le général Pétain en prenant la direction de notre défense. Elle attend, une fois de plus, que chacun fasse son devoir. » Et chacun avait fait plus que son devoir. Et depuis six mois, nos troupes intrépides, bravant les forces combinées d'une artillerie supérieure à celle qui avait figuré dans toutes les batailles précédentes et la ruée d'une infanterie prélevée sur les corps d'élite de nos vainqueurs de 1871, tiennent en échec les agresseurs qui avaient fait le serment de les exterminer.

Quelques fortifications détruites et tombées au pouvoir de l'ennemi, quelques kilomètres de terrain abandonnés au prix de pertes incalculables, des tranchées prises et reprises, des villages passant alternativement de nos mains à celles de l'assaillant épuisé, c'est à cela que se borne, après plus de 150 jours de bataille, le résultat de ce drame sanglant, où l'armée française a conquis devant le monde une gloire impérissable.

Combien il est instructif de relire les appréciations et les pronostics des feuilles officielles allemandes et de certains militaires qui avaient assumé la tâche de porter aux nues le plan génial qui devait à jamais illustrer le Kronprinz ! « Notre offensive marche comme une horloge »,

disait la Gazette de Cologne. « On avance pas à pas, mais on avance », ajoutait la Gazette de Voss. « Nous avons détruit à Verdun une armée française », poursuivait la Gazette de la Croix. « Nos succès prouvent que nous sommes décidés à remporter une victoire complète », déclarait la Gazette de l'Allemagne du Nord. « La supériorité de notre attaque progresse lentement mais d'une façon continue et sûre », affirmaient les Dernières nouvelles de Munich. « Il n'y a pas eu le plus petit accroissement de ce soit dans notre programme », proclamait un radio destiné aux pays neutres. Et, en attendant que la forteresse assiégée se décide enfin à capituler, ce qui ne pouvait tarder au delà de quelques semaines, on nous interrogeait plaisamment sur le sort de nos offensives futures. « Eh bien, et votre offensive de printemps ? » nous demandait-on. « Et les Italiens ? Et les Anglais ? Et les Russes ? Et les projets coordonnés de l'Entente ? Nous avons déjà nettoyé tout cela. C'est un gros succès. Ce ne sera pas le seul ! »

Le succès est gros en effet. La réponse a été faite par le général Cadorna sur le front de Trente et de Trieste, par le général Douglas Haig sur le front de la Somme, par le général Broussiloff sur le front des Carpathes et de la Volhynie. Elle a été faite par nous en jonction avec l'armée anglaise. Elle sera faite demain sur d'autres fronts encore, le langage actuel des feuilles germaniques indique assez qu'elles ne l'ignorent pas...

Telle est la première moralité qui se dégage des six mois de bataille sous Verdun. Elle est payée cher sans doute. Mais elle rayonnera sur toute l'histoire de cette guerre et sur toute l'histoire de France. Les hommes qui sont tombés là-bas, donnant leur vie en holocauste avec une abnégation qui ne fut jamais dépassée, ont droit à une place de choix parmi les héros qui, en disputant pied à pied et jusqu'à la mort le sol de la Patrie, ont arraché la civilisation des griffes de la barbarie. Ils ont droit, comme ceux de l'Argonne, de la Champagne, de la Marne, de l'Yser, comme ceux qui reposent pieusement dans les cimetières improvisés ou plus tard nous irons porter des couronnes, à l'épithète que les Grecs avaient inscrite sur le tombeau des morts des Thermopyles : « Leur tombe est un autel. Nous aurons pour eux un immortel souvenir. Ni la rouille ni le temps destructeur n'effaceront cette épithète des braves. » Et les siècles passeront, en effet, sans qu'elle s'efface...

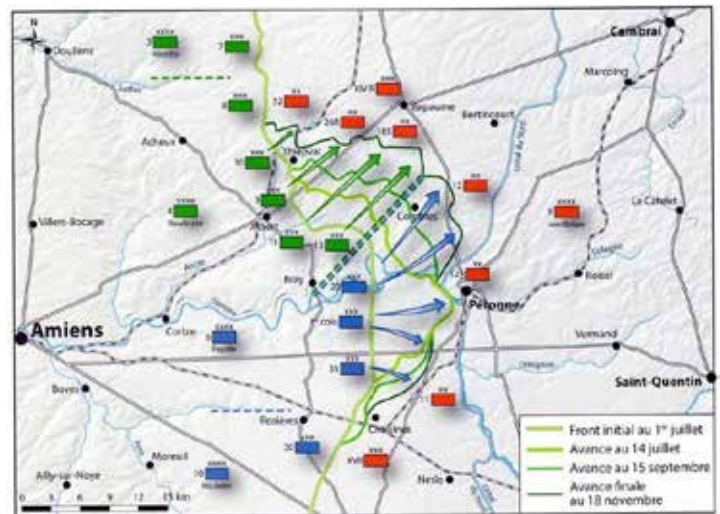
S. PICHON.

Bataille de la Somme (1 juillet 1916 – 7h30 / 18 novembre 1916)

Entre le 1er juillet et 18 novembre 1916 a lieu la bataille de la Somme. Les troupes anglaises et françaises attaquent et tentent de percer les lignes de défense fortifiées allemandes au nord de la Somme sur une ligne nord-sud de 45 km. L'offensive est précédée par une intense préparation d'artillerie. Pendant une semaine, 1,6 million d'obus tombent sur les lignes allemandes. Les Alliés sont persuadés d'avoir liquidé toute résistance du côté ennemi.

L'offensive de la Somme, au départ offensive de rupture, se transforme progressivement en une guerre d'usure. La plupart des soldats anglais sont des engagés volontaires qui n'ont aucune expérience du feu. Dès les premières minutes, ils succombent en grand nombre dans les barbelés qui séparent les ennemis. Les soldats des deux bords ont l'impression de vivre en enfer.

Les débauches d'artillerie empêchent toute percée d'aboutir. Les soldats combattent souvent pour quelques mètres et n'arrivent pas à percer les tranchées ennemies protégées par un tir nourri d'artillerie et des lignes de barbelés.



Le bilan de la bataille de la Somme est très lourd. 650 000 alliés, principalement des Britanniques, et 580 000 hommes du côté allemand sont hors de combat, tués, blessés ou disparus. Les troupes alliées n'avancent que de 13 km sur un front de 35 km de long.

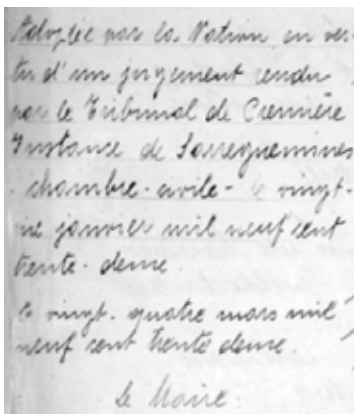


Petit Journal – 04 septembre 1916



Petit Journal – 16 septembre 1916

Mention « Adopté(e) par la Nation » - <http://www.onac-vg.fr/fr/missions/mentions/>



Créée par la loi du 2 juillet 1915, la mention "Mort pour la France" honore la mémoire des victimes de guerre.

Les dispositions initiales applicables à compter du 2 août 1914 ont été adaptées pour tenir compte des victimes spécifiques aux conflits ultérieurs. Ces textes sont aujourd'hui codifiés aux articles L. 488 et suivants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (PMIVG) et L.4123-4 du code de la défense en ce qui concerne les militaires décédés lors d'opérations extérieures (OPEX).

La mention "Mort pour la France" est essentiellement honorifique et aucun pécule, capital ou pension ne sont versés lors de son attribution.

Les enfants mineurs des "Morts pour la France" ont vocation à être adoptés par la Nation.

La famille des "Morts pour la France" bénéficie d'un droit à pèlerinage sur la tombe ou sur le lieu du crime.



Ceux de 1916 ... nés ou domiciliés à Grosbliederstroff

A partir de l'état civil, ceux dont on sait qu'ils étaient incorporés lors de la naissance d'un de leurs enfants ...

AMMER Etienne Jean <105.2>, boulanger, fs de A. François et GRÜN Marie Joséphine

* 24.06.1887 Grosbliederstroff + 17.06.1964 Sarreguemines

incorporé comme boulanger avant 1916

DALLEM Joseph <567.2>, commerçant, cheminot, ouvrier, fs de D. Nicolas et HOEN Anne

* 30.08.1881 Grosbliederstroff + 14.10.1956 Grosbliederstroff

incorporé avant le 17.02.1916

JUNG Nicolas <1197.5>, ouvrier de forge, mineur, ouvrier d'usine, fs de J. Jean et MOHR Madeleine

* 10.04.1877 Grosbliederstroff + 01.01.1962 Grosbliederstroff

incorporé avant le 19.08.1914 - sous les drapeaux en 1916

MAURER Jean Pierre <1798.2>, cheminot, fs de M. Jean et THILL Marie

* 23.05.1887 Grosbliederstroff + 01.05.1970 Grosbliederstroff

incorporé avant le 12.01.1916

TROCKLE Jean <2651.2>, cheminot, mineur, fs de T. Jean Frédéric Paul et MAIER Catherine

* 11.04.1886 Dudweiler + 04.06.1935 Grosbliederstroff

incorporé avant le 08.02.1916

WEIL Joseph <2840.2>, ouvrier de forges, fs de W. Jean et WENTZEL Catherine

* 24.05.1888 Grosbliederstroff + 02.03.1958 Petite-Rosselle

incorporé avant 1916

WERNER Nicolas <2841.2>, ouvrier d'usine, fs de W. Xavier et EBERHARD Christine

* 24.05.1884 Grosbliederstroff + 09.10.1951 Longeville-lès-St-Avold

incorporé avant le 03.02.1916

De même, ceux qui sont décédés au combat ou des suites de leurs blessures ...

KARMAN Pierre, réserviste, fs de **K.** Jean et **MARTIN** Catherine

* 06.07.1886 Grosbliederstroff + 27.10.1916 Hébuterne

11e Kompanie königlich preussische 3e magdeburgische Infanterie Regiment n°66

<http://hebuterne.chez.com/bat0.html>

KESSLER Henri, réserviste, fs de **K.** Frédéric et **HORN** Louise

* 15.05.1889 Grosbliederstroff + 01.01.1916 Magdeburg, au lazaret

12e Kompanie 2e Ersatzbataillon Grenadier Regiment König Friedrich Wilhelm I n°3

MAURER André, réserviste, fs de **M.** Jean et **THILL** Marie

* 11.11.1889 Grosbliederstroff + 08.10.1916 Aachen, au lazaret

9e Kompanie 3e Unterelsässische Infanterie Regiment N°138

STABLOT Alphonse, fs de **S.** Jean Nicolas et **BOUR** Catherine

* 09.12.1896 Grosbliederstroff + 17.03.1916 Etain, dans le bois de Hennemont

canonnier batterie 605 Ersatzbataillon Fuss Artillerie Regiment n°6

<http://stenay-14-18.com/chronologie-des-batailles/1915-2/bataille-de-la-woevre/>

WAGNER Jean, fusilier, fs de **W.** François et **WAGNER** Christine

* 24.06.1894 Grosbliederstroff + 17.07.1916 Feldlazaret 2

12e Kompanie 8e rheinische Infanterie Regiment n°70

Les 'Verlustenlisten' permettent de compléter ces relevés avec les informations suivantes :

Signalés « **blessé** » ou « **légèrement blessé** » :

- Dausig Nikolaus le 21/07/1916
- Doub Johann le 18/08/1916
- Faßbender Nikolaus le 20/10/1916
- Fedder Johann Peter le 20/11/1916
- Fersing Andreas le 28/12/1916
- Flaus Johann Baptist le 21/10/1916
- Gleisner Andreas le 25/05/1916
- Karmann Alex le 15/07/1916
- Lange Ernst le 28/12/1916
- List Andreas le 25/08/1916
- Madert Johann le 08/08/1916
- Massing Franz le 15/08/1916
- Metzger Nikolaus le 07/11/1916
- Metzler Peter le 27/05/1916
- Reitter Nikolaus le 25/05/1916
- Thil Josef le 04/10/1916

Signalés « **en captivité** » ou « **porté disparu** » :

- Ammer Peter le 19/04/1916
- Borg Silvan le 28/11/1916
- Borg Silverin le 28/10/1916
- Cordary Ludwig le 10/10/1916
- Joseph Moses le 03/11/1916

Signalés « **décédé** » :

- Bichelberger Peter le 04/03/1916
- Karmann Peter le 20/11/1916
- Risse Peter le 16/02/1916
- Schulz Johannes le 20/09/1916
- Stablot Alfons le 11/04/1916
- Wagner Ludwig le 29/07/1916
- Bichelberger Peter le 04/03/1916

Signalés « **gravement blessé** » :

- Baumgarten Johann le 23/11/1916
- Joseph Max le 29/06/1916
- Massing Peter le 17/07/1916

Sitographie

http://wiki-de.genealogy.net/Verlustlisten_Erster_Weltkrieg

<http://denkmalprojekt.org>

Cartes : <http://guerre1418.org/html/1916.html>

Histoire de régiment : http://wiki-de.genealogy.net/RIR_118

Bibliographie

Chanoine Louis Weber, curé de Réning

- Livre d'Or des soldats de Lorraine victimes de la Grande Guerre

Alain Willigsecker

- Livre des familles de Grosbliedersdoff 1806-1940 d'après les registres d'état civil des archives communales



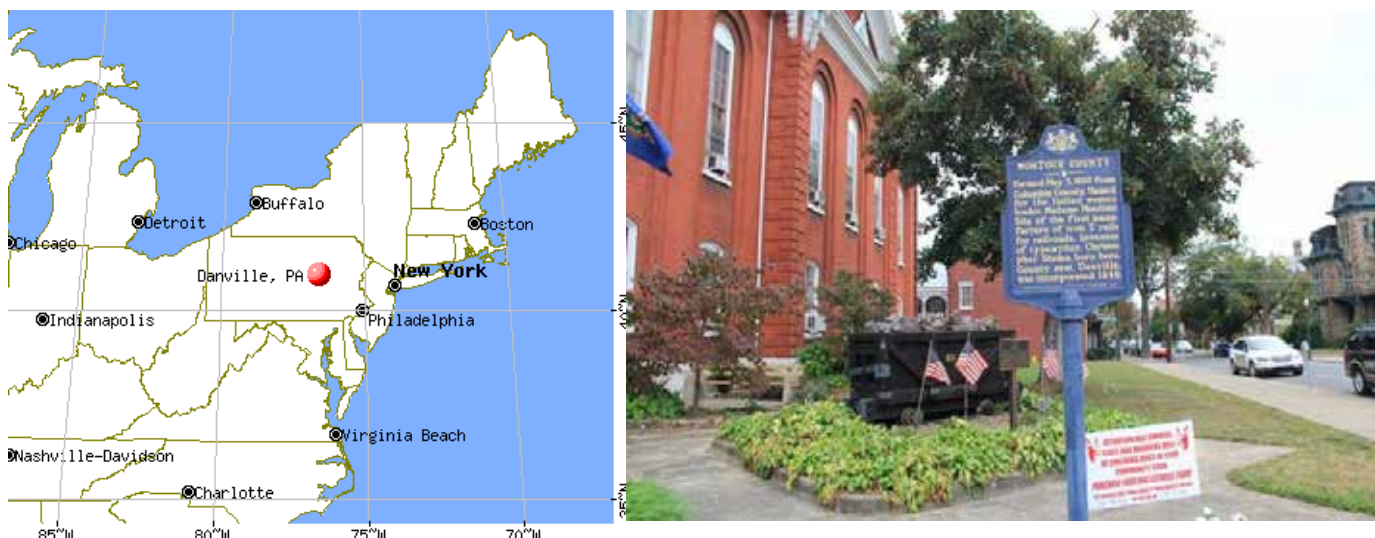
Alain WILLIGSECKER

Cousins d'Amérique ...

... Ammer à Grosbliedestroff ... Foin à Danville (Pennsylvanie USA)

Dans son ouvrage "Les Lorrains en Amérique de Nord", page 293, Jean Houpert évoque un nommé **Jules Crispin Foin** né à Grosbliedestroff.

En fait, il s'agit de **Jules Crispin Ammer**, fils de Jean Ammer et Marguerite Kling. Les 12 mai 1855 et 29 août 1855, la famille dépose des demandes de passeport. S'en suivra son émigration vers les USA.



Jean Ammer et Marguerite Kling s'établissent à Danville, siège du comté de Montour, sur les rives de la branche nord de la Susquehanna River, dans la région minière de Pennsylvanie.

Jean est l'enfant naturel de Barbe Ammer. En 1809, Barbe épousera le tailleur Alexandre Joseph Antoine Foin.

Il est possible qu'il soit le père de Jean, mais ce n'est pas établi. Le couple aura encore trois enfants qui meurent en bas âge.

Bien que sa mère, veuve, ne décède qu'en 1864, personne ne retient vraiment Jean à Grosbliedestroff.

FOIN Alexandre Antoine, tailleur, fs de **FOIN** Nicolas Antoine et **LANDARIE** Catherine

* 28.05.1788 Grenoble / Saint-Laurent + avant 1864 (aucune information après 1813 !)

x 07.02.1809 Grosbliedestroff

AMMER Barbe, fe de **AMMER** Antoine et **MELCHIOR** Catherine, Grosbliedestroff

* 11.07.1789 Grosbliedestroff + 02.07.1864 Grosbliedestroff

- | | | |
|------------|-------------------------------|-------------------------------|
| 1. Jean | * 18.10.1810 Grosbliedestroff | + 07.02.1811 Grosbliedestroff |
| 2. Nicolas | * 10.1811 | + 15.04.1813 Grosbliedestroff |
| 3. Pierre | * 27.03.1813 Grosbliedestroff | + 16.04.1813 Grosbliedestroff |

L'émigration se déroule en deux temps à bord du 'Robert L. Lane' en partance de Le Havre.
Le 12 juillet 1855 Jean Ammer et ses enfants Catherine, Frédéric et Jean débarquent à Castle Garden, premier centre d'accueil des immigrants de 1830 à 1892 avant Ellis Island.

No.	NAMES	AGE	SEX	OCCUPATION	THE ARRIVAL IN NEW YORK	THE ARRIVAL IN NEW YORK	THE ARRIVAL IN NEW YORK	THE ARRIVAL IN NEW YORK
1	Ammer Jean	46	M.					
2	" Marie	46	F.					
3	" Marie	25	F.					
4	" Marie	12	M.					
5	" Marie	8	F.					
6	" Marie	7	F.					
7	" Marie	3	M.					
8	" Marie	3	M.					
9	" Marie	25	M.					
10	" Marie	N						

Le reste de la famille, y compris le gendre Jean Baptiste Lamine, débarque également à Castle Garden le 20 janvier 1856.

Jean Ammer aura fait un aller-retour pour ramener sa famille aux USA dans les meilleures conditions.

Adoptant le nom de l'époux de Barbe Ammer, la famille s'intègre très rapidement sous le nom de Ammer-Foin ou Foin, : leur fils Jean est recruté et enrôlé le 26 avril 1861 au 14^e Régiment Compagnie C pour participer à la Guerre de Sécession de 1861 à 1865 ; son frère Frédéric sera enrôlé le 29 avril 1861 comme musicien au 21^e Régiment d'Infanterie 1^{ère} Compagnie et libéré des obligations militaires le 9 août de la même année.



Le père Jean Ammer-Foin décède en décembre 1861 et Marguerite Kling en 1875, sans connaître la réussite de leur plus jeune fils.





AMMER Jean, tailleur, cabaretier, commis de route, entrepreneur, filss de **AMMER** Barbe

* 08.09.1808 Grosblierderstroff + 02.12.1861 Danville / Pennsylvanie

x 26.01.1830 Grosblierderstroff

KLING Marguerite, fille de de **KLING** Jean Georges, maçon, et **HENRY** Elisabeth

* 30.01.1809 Grosblierderstroff + 20.10.1875 Danville / Pennsylvanie

1. Marguerite * 22.01.1831 Grosblierderstroff

x 29.02.1856 Grosblierderstroff **LAMINE** Jean Baptiste, douanier, fils de **LAMINE** Jean Baptiste et **DANCART** Jeanne

* 07.12.1832 Herbeuval + 03.09.1926 Lewisburg / Pennsylvanie



Jean Baptiste Lamine a épousé en secondes noc (avant 1861) Anne Marie Morgan (1835-1894), originaire du Pays de Galles.

Conscrit en 1863 à Danville, il se convertit à la religion méthodiste le 05 janvier 1868 à Danvill

En 1900, 1910 et 1920 il est domicilié à East Chillisquaque chez son gendre William L. Keef

2. Catherine * 04.09.1832 Grosblierderstroff

3. Jean * 23.03.1835 Grosblierderstroff

+ 01.08.1836 Grosblierderstroff

4. Frédéric (quincailler) * 17.02.1837 Grosblierderstroff

+ 19.11.1903 Fresno / Californie

x 17.09.1862 Danville Montour **BROWN** Margaret E.

* 1844 + 13.02.1911 Fresno / Californie

5. Jean * 12.12.1838 Grosblierderstroff

+ 03.10.1912 Lancaster / Pennsylvanie

Admis en 1902 à la maison de retraite des anciens soldats volontaires de Marion dans l'Indiana, en 1907 à Dayton dans l'Ohio, puis à Johnson City dans le Tennessee

x 12.03.1863 Philadelphia **CHEEKS** Margaret A.

6. Jean Martin * 12.11.1840 Grosblierderstroff

+ 13.11.1840 Grosblierderstroff

7. Marie Anne * 22.04.1842 Grosblierderstroff

+ 1862 Danville / Pennsylvanie

8. Marguerite Thérèse * 06.02.1844 Grosblierderstroff

+ 13.02.1911 Fresno / Californie

9. Catherine Madeleine * 18.03.1846 Grosblierderstroff

+ 19.05.1912 Allentown / Pennsylvanie

x **LANSCHÉ** John F.

10. Jean Joseph * 27.03.1848 Grosblierderstroff

+ 17.04.1917 Hanover / Pennsylvanie

Conscrit porté absent (ADM R121/169)

x av 1873 **LAVELLE** Mary, fille de **LAVELLE** Martin

° 06.05.1853 Scranton + 03.11.1940 Chester / Delaware

11. Pierre Laurent * 10.08.1850 Grosblierderstroff

+ 15.12.1916 Danville / Pennsylvanie

No. 66,888...

Issued... *March 14, 1902*...

UNITED STATES OF AMERICA.

STATE OF *Pennsylvania* }COUNTY OF *York* }

I, *Julius Crispin Foin*, a NATURALIZED AND LOYAL CITIZEN OF THE UNITED STATES, hereby apply to the Department of State, at Washington, for a passport for myself, accompanied by _____ as follows: _____ born at _____ on the _____ day of _____ at _____ and _____

I solemnly swear that I was born at *Escheldunroff* on or about the *25* day of *October*, 18*54*; that I emigrated to the United States, sailing on board the *Robert Lamm* from *France* on or about the *20* day of *January*, 18*84*; that I resided *26* years, uninterruptedly, in the United States, from *1884* to *1910*, in *Pennsylvania*; that I was naturalized as a citizen of the United States before the _____ Court of *Dauphin* Place at *Hannover*, on the *20* day of *January*, 18*87*, as shown by the accompanying Certificate of Naturalization; that I am the IDENTICAL PERSON described in said Certificate; that I am domiciled in the United States, my permanent residence being at _____ in the State of *Pennsylvania*, where I follow the occupation of *Organist*; that I am about to go abroad temporarily; and that I intend to return to the United States *September 1, 1902*, with the purpose of residing and performing the duties of citizenship therein.

OATH OF ALLEGIANCE.

Further, I do solemnly swear that I will support and defend the Constitution of the United States against all enemies, foreign and domestic; that I will bear true faith and allegiance to the same; and that I take this obligation freely, without any mental reservation or purpose of evasion: So HELP ME GOD.

Sworn to before me this *14* dayof *March*, 18*92**A. M. Michael*

Notary Public.

DESCRIPTION OF APPLICANT.

Age: *38* years. Mouth: *Medium*.
Stature: *5* feet, *4* inches. Eng. Chin: *Heavy*.
Forehead: *High*. Hair: *Dark*.
Eyes: *Light Blue*. Complexion: *Fair*.
Nose: *Roman*. Face: *Oval*.

IDENTIFICATION.

I hereby certify that I know the above-named *Julius Crispin Foin* personally, and know him to be the identical person referred to in the within-described Certificate of Naturalization, and that the facts stated in his affidavit are true to the best of my knowledge and belief.

(ADDRESS OF WITNESS.)

Hannover, Pa.

Applicant desires passport sent to following address:

*Julius Crispin Foin**Hannover**York Co. Pa.*

Jules Crispin commence ses études au séminaire de Saint-Vincent de Latrobe, puis au séminaire de Emmitsburg pendant deux ans puis termine ses études de théologie à Saint-Vincent.

Il est ordonné prêtre le 23 avril 1878 pour le diocèse de Harrisburg où il a grandi et où se déroulera toute sa vie sacerdotale, dans les paroisses de Lancaster, Elisabethtown, Hanover Danville, Ortana et Middletown.

Il sera naturalisé le 20 juin 1881.

On peut suivre son activité dans de nombreux articles de la presse locale, le "Harrisburg telegraph", le "Danville intelligencer", le "Montour American", et "The Democratic advocate".

Le 5 mai 1887, il évoquera la vie du Révérend Louis Barth devant l'American Catholic Historical Society of Philadelphia.

Sa demande de passeport du 12 mai 1892 pour un voyage en Europe apporte une multitude de renseignements outre une rapide description physique. Il revient aux USA le 05 octobre 1892 à bord du navire 'Friesland' au départ d'Anvers.

Jules Crispin Ammer-Foin quitte son dernier poste en 1922 et se retire à Danville où il décédera.



CERTIFICATE OF DEATH		COMMONWEALTH OF PENNSYLVANIA DEPARTMENT OF HEALTH BUREAU OF VITAL STATISTICS	
1. PLACE OF DEATH County of <i>Montour</i>		Registration District No. <i>711</i>	
2. TOWNSHIP OF <i>Danville</i>		Primary Registration <i>1528</i>	
3. CITY OF <i>Blom</i>		Registered No. <i>399</i>	
4. FULL NAME <i>Julius Crispin Foin</i>			
5. SEX <i>M</i> 6. COLOR OR RACE <i>White</i> 7. DATE OF BIRTH <i>Oct 25 - 1854</i>			
8. OCCUPATION OF DECEASED <i>Organist</i>			
9. BIRTHPLACE <i>France</i>			
10. NAME OF FATHER <i>John Foin</i>			
11. BIRTHPLACE OF FATHER <i>France</i>			
12. NAME OF MOTHER <i>Margaret Kling</i>			
13. BIRTHPLACE OF MOTHER <i>France</i>			
14. PLACE OF BURIAL, CREMATION OR REMOVAL <i>Hannover, Pa.</i>			
15. DATE OF BURIAL <i>Dec 15 - 1924</i>			
16. UNDERTAKER <i>John W. H. H. H.</i>			
17. MEDICAL CERTIFICATE OF DEATH			
18. DATE OF DEATH <i>Dec 15 - 1924</i>			
19. I HEREBY CERTIFY, That I attended deceased from <i>Jan 1 - 1924</i> and that death occurred, on the date stated above, at <i>Blom, Pa.</i>			
20. CAUSE OF DEATH <i>Acute dilatation of heart</i>			
21. CONTRIBUTORY CAUSE <i>Heart disease</i>			
22. Where was disease contracted <i>At home</i>			
23. Did an operation precede death? <i>No</i>			
24. Was there an autopsy? <i>No</i>			
25. What test confirmed diagnosis? <i>C. Shultz</i>			
26. Sign the license to bury, or to disinter from this cemetery, after the death of the deceased, and to the effect that the deceased is dead.			
27. SIGNATURE OF UNDERTAKER <i>John W. H. H. H.</i>			



Le neveu de Jules Crispin, Léon Jules Foin, né le 30 mai 1874 à Danville, sera également prêtre.

En 1924, il entreprendra un périple européen, accompagné par sa soeur, peut-être sur les traces de ses ancêtres !

A son retour, il débarque à New York le 26 septembre 1924 en provenance de Cherbourg à bord du 'Pittsburgh'



Blithariens, descendants de Antoine Ammer et Catherine Melchior et cousins de Barbe Ammer à la 7^e génération

Birster-Rouchon
Derval-Vary
Didiot-Meyer
Dufour-Gitzhoffen
Gestin-Weisslinger
Goettmann-Hein
Greff-Braun

Hentges-Karman
Karmann-Bastian
Karman-Meyer
Karman-Muller
Klein-Dietsch
Lauer-Christ
Meyer-Frantz

Olier-Kuban
Pfirsch-Gitzhoffen
Seitz-Hein
Thieriot-Ammer
Thil-Jonas
Vary-Hihn
Weisslinger-Goettmann

Bibliographie ~ Sitographie

- Jean Houpert - Les Lorrains en Amérique du Nord (page 293) - Québec 1985
- History of Pennsylvania volunteers, 1861-5, prepared in compliance with acts of the legislature par Samuel Penniman Bates (1827-1902)
- Recensement fédéral des Etats-Unis

Documents divers

- Demande de passeport de Jules Crispin Foin (1892)
- Demande de passeport de Léon Jules Foin (1924)
- Plan de Madison-Moscow : notice des artisans et commerçants
- Acte de sépulture des vétérans de la Guerre de Sécession (1912)
- Records of the American Catholic Historical Society of Philadelphia – Volumes 1 & 2 – 1884-1888
- Liste des passagers du ‘Pittsburgh’ arrivant à New York le 16 septembre 1924
- Liste des passagers du ‘Robert L. Lane’ arrivant à New York les 12.07.1855 et 20.01.1856
- Acte de décès du 03 octobre 1912
- Acte de décès du 19 mai 1912
- Acte de décès du 15 décembre 1916
- Acte de décès du 15 décembre 1924

Photos de tombes : <http://www.findagrave.com/>

Danville – Saint Huberts Cemetery

- Jean Ammer-Foin
- Marguerite Kling
- Frédéric Ammer-Foin
- Marie Anne Ammer-Foin
- Jules Crispin Ammer-Foin

Fresno – Calvary Cemetery

- Léon Jules Foin

Lewisburg – White Deer Cemetery

- Lamine Jean Baptiste

Scranton – Cathedral Cemetery

- Laurent Ammer-Foin

Photos de Danville

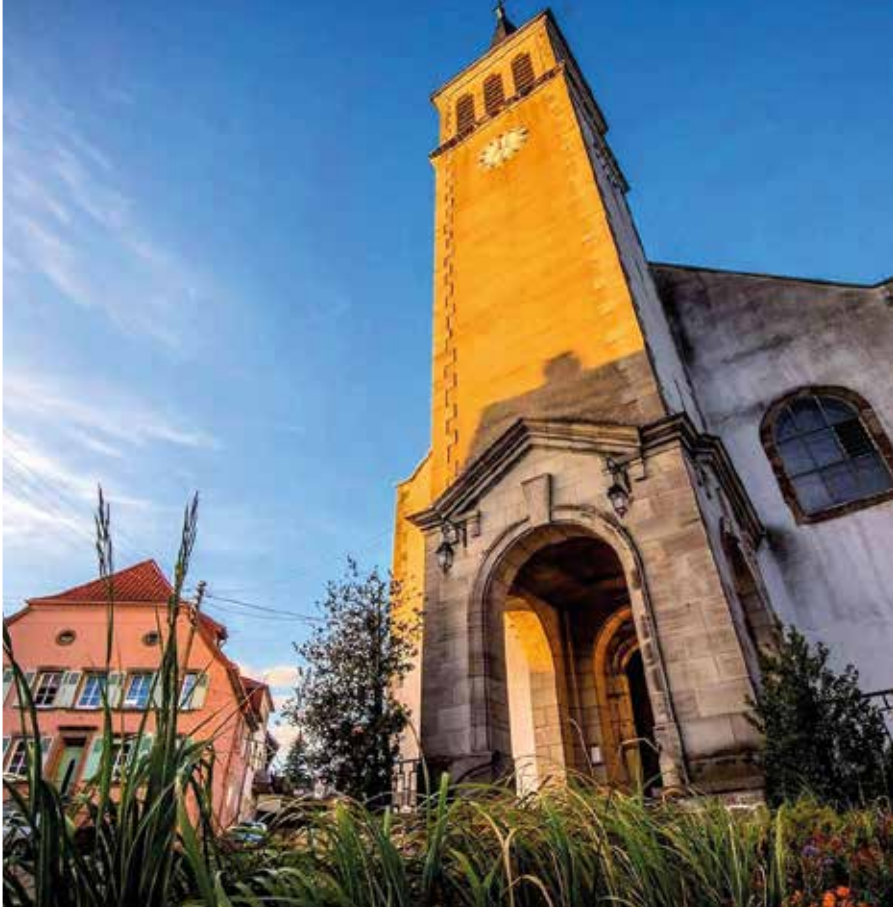
- <http://www.city-data.com/city/Danville-Pennsylvania.html>
- <https://waldotomosky.wordpress.com/2014/01/28/as-i-wandered-19-danville/>

Navires

- ‘ROBERT L. LANE’ (1854) - <http://www.oocities.org/mppraetorius/com-ro.htm>
- Carl C. Cutler, Queens of the Western Ocean ; The Story of America's Mail and Passenger Sailing Lines (Annapolis: United States Naval Institute, c1961), pp. 396 and 524.
- ‘PITTSBURGH’ ou ‘PENNLAND’ : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Pennland>
- ‘FRIESLAND’ : http://www.norwayheritage.com/p_ship.asp?sh=fries

Remerciements à M. Daniel Deutsch (Petite-Rosselle) d'avoir attiré mon attention sur cette famille blitharienne.





Retrouvez sur le site de la commune : www.grosblierstroff.fr
■ Le site de locations des salles